

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

29 MARS 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 29 MARS 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Alice Bernard à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Nouvelle mobilisation des personnels de l'enseignement» (article 78 du règlement)	4
2	Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation (article 82 du règlement)	19
2.1	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Évaluations externes non certificatives des acquis des élèves»	19
2.2	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Essentiels et balises diagnostiques»	21
2.3	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Troisième rencontre avec les directions de l'enseignement fondamental»	23
2.4	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Rencontre de la ministre Désir lors de l'assemblée générale de la Fédération des associations des directeurs de l'enseignement catholique (FEADI) le 23 mars à Louvain-la-Neuve»	25
2.5	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Réforme des centres PMS (suivi)»	28
2.6	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Attractivité du métier d'enseignant»	30
2.7	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Situation sanitaire après les vacances de Pâques»	32
2.8	Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Détecteurs de CO2 dans les classes»	32
2.9	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Cité des métiers de Charleroi»	36
2.10	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Scolarisation et accompagnement des jeunes réfugiés venant d'Ukraine»	38
2.11	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Accueil des enfants ukrainiens dans nos établissements scolaires».....	38
2.12	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)»	43
2.13	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Jeunes élèves aidants proches»	45

2.14	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Réforme des pôles territoriaux»	47
2.15	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Voyages scolaires»	48
2.16	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Équivalences de diplôme (suivi)»	50
2.17	Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Recours à la Cour Constitutionnelle contre le décret du 17 juin 2021 portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale».....	53
2.18	Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Recours introduit par l'ASBL Inclusion contre le décret du 17 juin 2021 portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale».....	53
2.19	Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Suivi du rapport relatif à la santé mentale des jeunes consacré au soutien des enseignants dans leur mission de prévention, de détection et de réorientation d'élèves en difficultés de santé mentale».....	56
2.20	Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Suivi du rapport de la commission conjointe relatif à la santé mentale des jeunes»	56
2.21	Question de M. François Bellot, intitulée «Programme “KiVa”»	60
2.22	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Rapport d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, sur les discriminations subies par les afrodescendants et afrodescendantes»	63
2.23	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Enseignement de la deuxième langue».....	65

Présidence de M. Manu Douette, vice-président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Alice Bernard à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Nouvelle mobilisation des personnels de l'enseignement» (article 78 du règlement)

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, le front commun syndical des personnels de l'enseignement a annoncé la poursuite du mouvement entamé le 10 février dernier. Une nouvelle manifestation a eu lieu ce matin dans les rues de Mons où 5 000 personnes se sont rassemblées afin d'interpeller le monde politique sur les différentes questions qui les préoccupent. Dans un communiqué de presse, le front commun a fait savoir quelles sont ses revendications prioritaires. Il s'agit de la valorisation de tous les métiers de l'enseignement, de la réduction de la taille des classes, de l'abandon immédiat du dispositif d'évaluation des personnels et de l'allègement de la charge de travail.

En réponse à une précédente interpellation, vous avez déclaré ne pas encore avoir fixé une date pour continuer la négociation de l'accord sectoriel avec les organisations syndicales. Entre-temps, une date a-t-elle pu être établie? Une ou plusieurs réunions ont-elles déjà été organisées depuis votre déclaration? Si oui, où en est le dialogue? Sinon, quand une réunion est-elle prévue? Vous avez également déclaré que le but était d'atteindre des objectifs concrets avant la fin de la législature. Pouvez-vous en dire plus sur les objectifs visés?

En vue de répondre à certaines demandes des représentants du personnel et des pouvoirs organisateurs, vous avez annoncé la création de plusieurs groupes de travail à propos des thématiques suivantes: la taille des classes, le statut des puériculteurs et puéricultrices et le personnel administratif et ouvrier. Deux groupes de travail se pencheront sur ce dernier. Lors de la réunion du 22 février de notre commission, vous avez déclaré n'être en mesure de communiquer ni les délais ni le cahier des charges précis de ces différents groupes. Pouvez-vous nous en dire plus aujourd'hui?

Lors de cette même réunion, vous avez annoncé qu'était planifiée une évaluation qualitative du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité. Pouvez-vous nous en dire plus? Quand et sous quelle forme cette évaluation aura-t-elle lieu? Quels seront ses objectifs?

En ce qui concerne la taille des classes, vous avez déclaré demander au groupe de travail de formuler des pistes «à coût constant». Vous imaginez bien que cette

contrainte n'est pas de nature à enthousiasmer les membres du personnel. En effet, une diminution concrète et structurelle de la taille des classes ne peut se faire qu'en améliorant l'encadrement et donc en augmentant les budgets, certainement pas à coût constant. Les enseignants ne demandent pas tout tout de suite, mais un phasage et une planification, afin d'arriver à des objectifs ambitieux. Existe-t-il déjà des pistes pour alimenter les discussions du groupe de travail?

Vous avez également déclaré qu'il existe déjà des normes maximales en vigueur, ce qui est vrai. Vous souhaitez un travail sur toutes les conditions de dérogation à ces normes. Pour le PTB, aucune dérogation ne devrait exister puisque les normes ne sont déjà pas très ambitieuses. En outre, les dérogations accordées le sont souvent là où les conditions d'apprentissage sont les plus difficiles. Dès lors, pouvez-vous à nouveau préciser l'ensemble des conditions de dérogation actuelles? De plus, quel est approximativement le pourcentage d'écoles qui demandent ces dérogations? Observe-t-on une évolution depuis ces cinq dernières années? Par ailleurs, il nous revient qu'il existe des situations où les normes ne sont tout simplement pas respectées, alors qu'aucune dérogation n'a été accordée. Cela est absolument inacceptable. Un premier pas à franchir consisterait à faire respecter, dès la rentrée prochaine, les normes en vigueur. Madame la Ministre, pouvez-vous vous y engager?

M. le président. – La parole est à Mme Chabbert.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Comme le PTB, nous reconnaissons qu'il y a un malaise au sein des enseignants. On sort à peine de la crise sanitaire que nous faisons face à une autre crise due à l'accueil d'élèves issus de la migration et notamment d'enfants ukrainiens. Ces nouveaux défis s'imposent aux enseignants et, malgré toutes ces épreuves qui les remettent en question chaque jour, ils font preuve de motivation et de solidarité et remuent chaque jour ciel et terre pour accueillir le mieux possible tous ces élèves. Nous devons témoigner notre respect à l'ensemble des équipes éducatives. La situation est d'autant plus compliquée que cette nouvelle crise s'additionne aux difficultés structurelles de notre système scolaire qui ne sont pas neuves. La pénurie est extrêmement compliquée pour les enseignants.

Tout en gardant en tête l'objectif d'améliorer notre système d'enseignement, vous nous avez annoncé, Madame la Ministre, de nouvelles mesures qui seraient prises dans le cadre de l'accord sectoriel. Je pense notamment à l'augmentation de la partie fixe de la prime de fin d'année et au renforcement du soutien administratif des directions de l'enseignement fondamental. Nous avons débattu de ces mesures au sein de notre commission et, contrairement à ce qu'affirment mes collègues du PTB, rien n'est facile.

Il n'y a pas de solution simple et rapide pour répondre à ces demandes légitimes. Les partis qui ont pris leurs responsabilités pour apporter des solutions concrètes et réelles ont mis sur la table des mesures s'inscrivant dans le cadre budgétaire de

la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis le début de la législature, le PTB demande de changer les lois de financement de la Fédération. Il peut continuer sa litanie, cela ne changera rien à la vie des enseignants aujourd'hui! Par contre, des mesures sont prises pour essayer de répondre progressivement à leurs demandes.

Dans la prise en compte de ces dernières, le report de certaines mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence est déjà acté. Le début de la mise en œuvre du dossier d'accompagnement des élèves (DAccE) est reporté. En outre, des travaux sont en cours dans l'ensemble des groupes de travail. Ils portent sur la pénurie des enseignants, sur la taille des classes ou encore sur la revalorisation barémique. Nous nous tenons à ces mesures qui sont en cours d'analyse et il faut laisser travailler ces groupes. Madame la Ministre, pouvez-vous nous dire où ils en sont? Ensuite, nous analyserons ce qui en sera ressorti. Cela me semble être une procédure plus sérieuse et concrète.

Les mesures qui portent sur la réforme du Pacte impliquent un surcroît de travail. Nous en sommes bien conscients. Cependant, l'amélioration du système éducatif pour l'épanouissement des jeunes et leur bien-être et surtout contre les inégalités scolaires – combat qui reste un des enjeux majeurs du Pacte – doit rester une priorité. Cette évolution du système éducatif va aussi améliorer les conditions de travail des enseignants et des équipes éducatives.

Le PTB s'oppose à la réforme des rythmes scolaires qui est un élément majeur de lutte contre les inégalités scolaires. Je ne peux pas croire qu'il s'oppose à l'instauration du tronc commun ou des dispositifs d'accompagnement personnalisé tels qu'ils sont prévus dès la rentrée prochaine. Ces projets vont concrètement aider à lutter contre les inégalités scolaires.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire état des discussions en cours avec les acteurs de l'enseignement, notamment dans les groupes de travail?

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, il est vrai que nous vous avons régulièrement interrogée sur la mobilisation des directions de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, mais je saisis ici l'opportunité de l'interpellation de Mme Bernard pour réagir à nouveau. Mme Bernard fait référence au communiqué du front commun dans lequel figurent les revendications essentielles des syndicats en vue de la manifestation qui s'est tenue aujourd'hui à Mons et, sans doute, de celle qui se déroulera le 5 mai à Liège.

Nous comprenons les demandes, légitimes, des enseignants et enseignantes qui sont au bout du rouleau après ces deux ans et demi de conditions difficiles pour exercer leur métier. Même si ces dernières, éprouvantes, ont été le lot de la plupart

des adultes, tous métiers confondus, les enseignants, eux, doivent tenter de récupérer le retard pris dans les apprentissages, certes, pour l'instant, en présentiel et sans masque, mais avec des publics fragilisés par la pandémie.

Certains de ces enseignants, en particulier dans l'enseignement qualifiant, sont inquiets, car ils ne voient rien de précis se profiler à l'horizon, même s'il est question de 2029. L'avenir se prépare aujourd'hui. Nous avons eu l'occasion d'en discuter ce matin lors de l'aperçu des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence et des échéanciers. Cela a permis une clarification de la situation, mais nous resterons attentifs à l'évolution des discussions et des négociations avec les acteurs du Pacte, les directions d'école et les centres PMS pour le développement des futurs chantiers.

Nous nous sommes déjà exprimés sur le futur projet de décret portant sur l'évaluation des enseignants et des directeurs. Nous vous soutenons, Madame la Ministre. Nous pensons toutefois qu'il faudra faire preuve de pédagogie afin de dédramatiser et faire comprendre le sens de cette évaluation. Il est nécessaire d'insister sur sa dimension formative, même si, bien sûr, il arrive qu'un membre du personnel faisant preuve de mauvaise volonté puisse être sanctionné. C'est cependant déjà le cas aujourd'hui. Pour nous, l'évaluation des enseignants et des directeurs est indispensable. Elle existe dans la fonction publique et dans le secteur privé. Pourquoi ne devrait-elle dès lors pas s'appliquer aux enseignants? Une formation des personnes participant au processus d'évaluation devra être organisée.

Vous vous doutez que je ne pourrais pas intervenir sans aborder une autre revendication des syndicats: le report d'un an de la réforme des rythmes scolaires. J'entends que tous les enseignants ne sont pas concernés par les problèmes de familles recomposées, par l'immersion linguistique, par les problèmes de camps scouts, mais ils le seront tous par la nécessité de revoir leurs cours et le déroulement de l'ensemble des apprentissages, avec ce système alternant sept semaines de cours et deux semaines de congé. Bien sûr, la manière de donner cours changera, tout comme les modules de cours. Cela demande donc du temps pour la concertation, pour le travail collaboratif. En général, les professeurs ne donnent pas un seul cours. Ils ont plusieurs classes, parfois réparties dans différents niveaux d'études. Une coordination horizontale et verticale sera donc nécessaire, supervisée par la direction.

Aujourd'hui, avec toutes les difficultés et les contraintes rencontrées à la suite des différentes crises, pensez-vous vraiment que ce sujet soit au centre de leurs préoccupations? Nous sommes à la veille des vacances de Pâques. Les professeurs vont préparer la dernière ligne droite avant les épreuves sommatives du mois de juin. Ils sont consciencieux. Ils ont des objectifs à court terme pour que les élèves réussissent la prochaine année scolaire, mais ils sont aujourd'hui débordés.

Si nous voulons faire correctement notre travail pour la réforme des rythmes scolaires, il faut pouvoir leur laisser du temps.

M. le président. – La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Lors de la réunion du 22 février de notre commission, j’ai déjà salué avec mon groupe le travail et la résilience dont font preuve tous les acteurs de l’enseignement depuis le début de la crise sanitaire. Ils jouent un rôle essentiel auprès de nos enfants. Je comprends leur besoin de reconnaissance au sein de la société au sens large. Madame la Ministre, je vous interroge régulièrement sur le chantier de la revalorisation de l’image de l’enseignant, comme prévu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). C’est l’occasion de vous demander où en sont vos travaux à cet égard.

Il me paraît toutefois fondé, à côté de la gestion quotidienne de la crise, d’avoir gardé le cap par rapport aux grandes réformes structurelles, prévues pour améliorer la qualité de notre enseignement. Je n’y vois là aucun mépris de votre part ou de celle des autres membres de votre gouvernement. D’ailleurs, depuis deux ans, plusieurs réformes ont été reportées pour permettre aux équipes éducatives de se concentrer sur le cœur de leur métier, à savoir la poursuite des apprentissages des élèves malgré la crise sanitaire. Au même titre que ma collègue, je rappelle que nous venons aussi de reporter l’entrée en vigueur du DAccE.

Je m’étonne de l’attitude des organisations syndicales qui semblent parfois oublier qu’elles ont aussi négocié le Pacte pour un enseignement d’excellence. Elles devraient donc continuer à en être pleinement partie prenante. D’ailleurs, le Pacte est un grand équilibre. Le dispositif d’évaluation des enseignants que les organisations syndicales vous demandent d’abandonner maintenant en fait pourtant partie intégrante et a été négocié depuis des années. À mon sens, il ne faut pas remettre en cause ces grands équilibres.

Concernant les négociations sectorielles, je salue vivement la volonté de votre gouvernement de renforcer le soutien administratif des directions de l’enseignement fondamental. Elles en ont grandement besoin. Sur le terrain, il m’en est régulièrement fait la demande et je suis donc ravie des avancées en ce sens.

D’ailleurs lors de cette même réunion de notre commission, vous nous avez annoncé que, dans le cadre de la définition des modalités d’affectation de ces moyens, la piste de la création d’un cadre organique qui assure un véritable soutien administratif structurel aux directions va être approfondie. Le but était d’intégrer une forme de souplesse, de manière à répondre à diverses situations spécifiques, comme celle des directions avec charge de classes, la mutualisation ou encore les écoles de petite taille. Madame la Ministre, où en sont vos réflexions à cet égard? Qu’en est-il du soutien éducatif à l’enseignement fondamental, tout en tenant compte des questions de soutenabilité budgétaire?

Enfin, concernant les directions de l'enseignement fondamental, mais aussi du secondaire, que pensez-vous de l'idée d'associer les directions à vos négociations et aux réformes, bien entendu, si nécessaire, en apportant des modifications décrétales en ce sens? C'est une demande de nombreuses associations de direction. En effet, les directeurs ainsi que de nombreux enseignants ne se sentent pas toujours représentés au cœur de leur métier, que ce soit par les fédérations de pouvoirs organisateurs ou par les organisations syndicales. Madame la Ministre, je suis persuadée que vous les écoutez, mais il est important de les entendre de manière formelle, comme les autres acteurs de l'enseignement.

En ce qui concerne la problématique de la taille des classes, vous avez annoncé il y a un mois votre souhait de demander à un groupe de travail d'analyser et de formuler des pistes concrètes pour améliorer les situations les plus complexes sur le terrain, à coût constant. Vous vouliez commencer par un travail sur toutes les conditions de dérogation aux normes en vigueur. Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur ces travaux?

Quand j'entends les représentants du PTB sur ce sujet, j'ai l'impression qu'ils pensent que les budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont illimités ou qu'il est très facile de modifier son financement à un niveau supérieur. Il faut être réaliste et arrêter le populisme. Madame la Ministre, je reprends les propos que vous avez tenus lors de notre dernière réunion à ce sujet: «Nous devons tous être animés par un même but, celui de la soutenabilité financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles».

Avant de parler de budget supplémentaire très conséquent, nous devons commencer par revoir l'organisation des classes elles-mêmes, par exemple en rationalisant le nombre d'options dans l'enseignement qualifiant, ce qui pourrait permettre un rééquilibrage dans certaines classes. Madame la Ministre, où en est ce chantier?

Enfin, d'une manière plus générale, pourriez-vous refaire le point sur les avancées des négociations sectorielles? Il y a un mois, je vous ai déjà posé la question. Une partie d'entre elles est consacrée aux directions de l'enseignement fondamental, une autre aux primes de fin d'année du personnel de l'enseignement. Une discussion a-t-elle eu lieu à propos des secteurs qui, comme les internats, se sentent moins représentés par les fédérations de pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales?

M. le président. – La parole est à M. Vossaert.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – À la suite de la grève du 10 février, nous avons assuré, dans notre commission, le suivi des négociations en cours avec les établissements scolaires, les directions et surtout les partenaires sociaux. J'ai participé à un débat sur l'enseignement avec d'autres collègues et avec les organisations syndicales. Des acteurs de l'enseignement y ont fait part de leur expérience des réformes, certes ambitieuses, et des actions, qui demandent d'être préparées et

intégrées dans le programme. Ils ne refusaient pas de collaborer, mais ils s'interrogeaient sur la méthode de concertation et sur la manière d'associer au mieux les directions d'école. Ce sont ces dernières qui portent la voix des enseignants et qui permettront de concrétiser les réformes.

Madame la Ministre, j'ai lu dans la presse qu'en marge de la grève d'aujourd'hui, vous avez proposé de créer un comité interréseaux de directions d'école et de définir une manière de rétablir un dialogue avec elles. La piste est intéressante et je voulais en connaître les modalités. Comment envisagez-vous le projet sur le long terme? Quels seraient les objectifs et la composition de ce comité? Comment les choses se dérouleront-elles?

Mes collègues sont revenus sur des points importants. Comment formaliser le soutien aux directions d'écoles? Je viens de souligner une question de dialogue. Comment avancez-vous sur les engagements pris pour soutenir ces directions d'écoles, pour simplifier leur travail et alléger la charge très lourde de ces deux dernières années?

Certains collègues sont déjà revenus sur le groupe de travail qui se consacre à la taille des classes et à la pénurie. Nous parlerons sûrement demain en séance plénière de la réforme des rythmes scolaires. Nous ne tomberons sans doute jamais d'accord sur ce point. En reprenant tous ces éléments, notamment les mouvements de grève, les avis des partenaires sociaux, mais aussi des voies que vous avez ouvertes pour le report de certaines réformes figurant dans le Pacte, nous nous demandons si nous ne pourrions pas réfléchir et reporter certains points de cette réforme. Je ne vous demande pas de répondre aujourd'hui; nous en reparlerons demain en séance plénière. Cela fait partie de notre réflexion globale.

M. le président. – La parole est à M. Soiresse Njall.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je tiens tout d'abord à souligner que, lors de nos travaux parlementaires, il est important de relayer les mécontentements. Évidemment, les syndicats sont dans leur rôle quand il s'agit de rappeler les besoins du terrain; les enseignants et enseignantes le sont également. Cependant, comme vous l'avez annoncé, Madame la Ministre, la création des groupes de travail est en cours. Mon groupe insiste sur le fait que ce travail ne doit pas consister en un «encommissionnement». Nous y serons assez vigilants.

Nous estimons que le gouvernement est à la tâche. Il doit cependant faire face à des difficultés budgétaires et structurelles. La mise en œuvre de certaines mesures prend effectivement du temps. Sur un certain nombre de points, le gouvernement a entendu les revendications et a décidé de reporter certaines mesures. Ce matin, nous avons discuté de la manière dont les personnels digéraient la réforme. Nous avons entendu un certain nombre de revendications sur lesquelles le gouvernement travaille, notamment sur le DAccE.

Concernant le soutien administratif, le travail est en cours. Je vous ai interpellée plusieurs fois, Madame la Ministre, sur l'équilibre des moyens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement fondamental, ainsi que sur le manque d'éducatrices et d'éducateurs dans l'enseignement fondamental. En effet, la gestion des classes et des enfants dans l'enseignement le fondamental nécessite souvent plus de travail que dans l'enseignement secondaire. Le gouvernement a annoncé vouloir travailler sur le soutien administratif dont certains de mes collègues ont parlé.

La pénurie est un problème très important. Nous avons tous et toutes été favorables, en début de législature, à ce qu'une réflexion soit menée sur la mobilité interréseaux. Vous nous avez annoncé qu'un plan serait proposé, y compris pour les enseignants de seconde carrière. Je vous ai également interrogée sur le mentorat et nous sommes un certain nombre à revenir sur la nécessité d'un allègement administratif.

Le chantier des bâtiments scolaires, qui relève des compétences d'un autre ministre, doit englober une réflexion sur le bien-être des personnels. Les lieux dans lesquels ceux-ci travaillent doivent faire l'objet de rénovations, avec des économies d'énergie. Des inégalités subsistent, pas entre les réseaux, mais au sein même des réseaux, et nécessitent un important travail d'embellissement et de végétalisation des lieux de vie scolaire.

J'aimerais terminer en parlant du budget. J'ai participé à un débat organisé par un syndicat; certains de mes collègues y étaient présents. J'en ai discuté avec mon collègue, Jean-Pierre Kerckhofs. Il faut que nous puissions toutes et tous trouver des solutions structurelles et réfléchir à la manière dont nous répondons aux revendications. On nous dit qu'il faut revoir la loi de financement, mais on ne nous dit pas comment. On ne nous explique pas quelles sont les solutions concrètes apportées et quelle est leur faisabilité. Il faut être clair vis-à-vis des publics et des personnels. Il ne faut pas regarder uniquement le montant de l'enveloppe. Il faut aussi être précis sur les propositions avancées. Nous ne disposons pas de budgets illimités. Nous devons travailler dans les limites budgétaires. Très clairement, le refinancement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dépend pas de notre seule Fédération. Ceux qui interpellent le gouvernement à ce sujet ne le font pas avec tous les éléments du débat. C'est ainsi que, parfois, le public pense qu'il suffit que notre Fédération décrète de se refinancer pour le faire. Là aussi, il y a un travail de responsabilité à faire sur nous-mêmes lorsque nous tenons ce genre de propos. J'en ai discuté en toute transparence avec mes collègues. Pour la clarté du débat, c'est essentiel.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Plusieurs des intervenants qui se sont joints à votre interpellation, Madame Bernard, ont évoqué la question du réalisme, soutenant notamment que les réalités budgétaires sont ce qu'elles sont, que nous sommes bien obligés de les prendre en compte, qu'il faut avoir comme objectif la

«soutenabilité» financière et que nous ne pouvons pas revoir seuls la loi sur le financement. J'ai entendu beaucoup d'arguments de ce type et je vais y répondre tout de suite.

Cependant, le réalisme, c'est aussi prendre en compte la situation objective dans laquelle se trouvent les enseignants pour l'instant. Je reviens de la manifestation de Mons où j'ai discuté avec différents enseignants et représentants syndicaux. Le réalisme, c'est aussi prendre en compte le ras-le-bol des enseignants. À un moment donné, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, pas juste à cause d'une mesure qui vient d'être prise, mais du fait d'une accumulation de choses. Le sentiment d'être surchargé de travail, de ne pas pouvoir travailler dans les conditions optimales pour faire le métier qu'on aime, c'est-à-dire aider les élèves et les faire avancer le plus loin possible, fait aussi partie de la réalité. Et ce n'est pas un jeu!

Les enseignants n'étaient plus sortis dans la rue depuis onze ans. On ne peut donc les accuser de manifester pour un oui ou pour un non. Ils ont manifesté le 10 février dernier, ils l'ont fait aujourd'hui et ressortiront dans la rue le 5 mai s'ils n'obtiennent pas des réponses satisfaisantes. Ils mènent un combat de longue haleine, révélateur d'une situation devenue pour eux intenable. Je suis certain que tout le monde ici souhaite vraiment que nous bénéficions d'un enseignement de qualité. Il est dès lors selon moi fondamental de prendre en compte leur ras-le-bol et d'y apporter une réponse.

Dans certaines circonstances, pendant la crise sanitaire notamment, nous avons dû faire face à une situation inédite. Il nous a fallu gérer la crise et cela a entraîné des dépenses tout à fait exceptionnelles que nous n'aurions jamais programmées si la situation n'avait pas été exceptionnelle. Nous n'avions pas le choix: nous ne disposions pas des budgets, mais nous avons emprunté. Il nous fallait avancer, investir, dégager des moyens. J'estime que nous sommes ici dans une situation qui est certes d'une autre nature, mais qui nécessite, elle aussi, une réponse courageuse et fondamentale, ainsi que des investissements. Je n'ignore pas qu'on ne peut revoir la loi de financement avant 2024, mais, comme l'a dit Mme Bernard, les partis présents ici le sont aussi au niveau fédéral. Ils peuvent donc déjà s'exprimer sur la question et en discuter. En attendant, nous pouvons prendre des mesures courageuses, à notre niveau.

La question du réalisme est l'élément principal de mon intervention. Nous sommes parfois confrontés à des réalités différentes. Certaines d'entre elles s'entrechoquent et demandent de faire des choix politiques.

Nous sommes conscients que certaines réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence demandent plus de travail. Elles sont pourtant très importantes pour lutter contre les inégalités. Nous n'arriverons toutefois pas à lutter contre ces dernières avec des enseignants au bout du rouleau. La meilleure manière de combattre les inégalités est de réduire la taille des classes, ce qui nous ramène au point précédent.

Je terminerai rapidement sur la question de la modification des rythmes scolaires. Pour rappel, nous ne sommes absolument pas opposés au principe et, si nous avons voté contre le projet de décret, c'est parce que nous en contestons le calendrier. Nous y reviendrons demain et nous y opposerons à nouveau. Bref, nous ne nous sommes jamais prononcés contre le principe de la réforme des rythmes scolaires. Par ailleurs, chers collègues, je tempère votre enthousiasme sur ce que vous considérez comme une amélioration majeure. Certes, le rythme de sept semaines de cours suivies de deux semaines de congé est plutôt bénéfique pour les élèves. Le fait de perdre quelques jours de congé en été n'est pas mauvais pour les jeunes issus de milieux populaires. Je ne considère toutefois pas qu'il s'agit là d'une amélioration majeure. Ce n'est pas le genre de chose qui va réduire significativement les inégalités. Encore une fois, si nous souhaitons apporter des améliorations majeures, il faudra investir d'autres moyens, notamment pour résoudre la question de la taille des classes.

Enfin, nous ne nous opposerons évidemment pas à la création du tronc commun. Nous la demandons depuis longtemps. Cela ne signifie pas pour autant que nous ne formulerons pas des remarques ou des critiques sur sa concrétisation et d'autres éléments. Nous ne contesterons toutefois pas le principe.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, je ne pourrai pas répondre à toutes vos questions, car certaines d'entre elles correspondent à d'autres questions inscrites à l'ordre du jour, notamment celles sur le dialogue avec les directions. Madame Bernard, dans ma réponse à l'interpellation que vous évoquez, j'avais indiqué qu'une réunion avec les fédérations des pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) s'était tenue le 24 février 2022. Des rencontres avec les organisations syndicales ont ensuite eu lieu les 15 et 17 mars 2022 pour l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR). Ces réunions se sont déroulées dans un format bipartite et les participants y ont partagé leurs avis et commentaires sur le projet de protocole approuvé par le gouvernement le 10 février 2022. À partir des avis recueillis, le gouvernement finalisera un projet de protocole qu'il soumettra ensuite aux différents partenaires. Je ne peux pas, à ce stade, vous communiquer la date de la séance de clôture de la négociation sectorielle étant donné que les acteurs institutionnels soumettront le texte adopté par le gouvernement à leurs instances. Il s'agissait de leur demande. Si j'espère que ce cycle de négociations pourra se clôturer très prochainement, j'ai néanmoins souhaité que mes services puissent préparer en amont une série de notes et de pistes de réflexion afin de répondre le mieux possible aux demandes, notamment des organisations syndicales.

Pour répondre à la critique de volonté d'«encommissionnement» d'une partie des travaux, je suggérerai au gouvernement qu'un échéancier soit prévu dans la version définitive du protocole. Je souhaite qu'un certain nombre de décisions puissent produire leurs effets le plus rapidement possible. Madame Bernard, les

informations que vous avez reçues de représentants du personnel et de certains pouvoirs organisateurs ne sont toutefois pas entièrement exactes concernant les thématiques pour lesquelles j'ai chargé mes services de déjà entamer la préparation de la mise en œuvre des engagements du gouvernement.

Premièrement, j'ai demandé à mes services de me fournir une proposition de cahier spécial des charges de la future étude visant à objectiver le temps de travail des personnels de l'enseignement. Ce cahier des charges sera soumis aux acteurs institutionnels pour le finaliser. Deuxièmement, mes services me communiqueront des pistes d'amélioration rapide et non coûteuse du statut des puériculteurs et puéricultrices. Troisièmement, mes services me fourniront une analyse détaillée du mécanisme actuel d'aide administrative des directions de l'enseignement fondamental. Ils devront mettre en exergue ses forces et ses faiblesses et proposer des pistes visant à établir un cadre structurel. Quatrièmement, je leur ai demandé de me fournir une analyse permettant d'objectiver la problématique de la taille des classes pour envisager de travailler sur les conditions et l'opportunité de dérogations aux normes existantes. Cette dernière analyse devrait me parvenir pendant le congé de printemps.

Les normes régissant la taille des classes et les procédures de dérogation figurent dans le décret du 3 mai 2012 relatif à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire ordinaires, notamment en matière de taille des classes. Le décret distingue, d'une part, les procédures de dérogation qui nécessitent une demande auprès de l'administration et, d'autre part, celles qui peuvent être automatiquement activées sans intervention du pouvoir régulateur, mais moyennant le respect d'une série de conditions dont la saisine des instances de concertation sociale locale peut faire partie.

Le travail d'analyse et de recherche initié par mes services n'a pas encore livré de résultats. Je ne peux donc pas vous communiquer de données à ce stade. Mes services estiment toutefois déjà peu vraisemblable que des écoles n'introduisent pas de demande malgré un dépassement ou que des écoles n'aient pas été alertées sur l'existence de cette possibilité. La taille des classes est une question fondamentale. Si les revendications sont parfois fort variées dans l'enseignement, elles semblent toutes converger sur ce point. Il faut dès lors examiner la question des dérogations de manière approfondie. Lorsque j'ai l'occasion de discuter avec les syndicats sur la taille des classes, ils reconnaissent volontiers que les classes de 30 élèves ne constituent pas la norme. Il existe aussi des classes avec très peu d'élèves, notamment dans l'enseignement primaire. C'est pourquoi je souhaite d'abord analyser clairement la situation existante.

Pour la planification des autres mesures, j'attendrai le projet de protocole définitif et l'échéance qu'il devrait prévoir. J'ai souhaité que mes services entament le travail en amont pour que les groupes de travail, une fois constitués, disposent

d'une base prête et puissent rapidement définir une feuille de route visant à atteindre les objectifs assignés. Cette démarche a aussi pour but de rassurer les organisations syndicales sur ma volonté d'aboutir à une solution concrète et non à «encommissionner» la question. Le début des travaux sera inscrit dans l'échéancier que le gouvernement validera et proposera aux partenaires sociaux. Au regard des éléments que j'ai cités, vous aurez saisi les priorités que j'ai identifiées en chargeant mes services d'un travail préalable.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je ne pense pas avoir parlé d'un «encommissionnement». Je souhaitais juste avoir des informations sur les groupes de travail qui ont été créés. Madame la Ministre, vous avez apporté certaines précisions à ce sujet. D'autres sont toutefois manquantes, parce que de nombreux sujets doivent être abordés. Par exemple, la question de la taille des classes que vous avez évoquée est importante pour les enseignants. Ce matin, nous avons pu entendre à la radio certains d'entre eux faire part de cet élément. C'est un projet sur lequel il faut continuer à travailler et, surtout, ne pas le faire traîner, car cela pèse très lourd sur la charge de travail des enseignants.

La question de la loi de financement se pose bien évidemment. Le ministre du Budget a signé une lettre ouverte en parlant de la possibilité de remettre en question les règles européennes. Ce sont des pistes qui existent et qu'il faut continuer à creuser. Des choix doivent être posés. Investir dans l'enseignement, ce n'est pas un coût. C'est permettre d'avoir des jeunes formés correctement afin de relever les défis des années à venir. Si ces choix ne sont pas faits maintenant, on continuera à renforcer les inégalités.

Dans ce contexte, afin de continuer à espérer obtenir des réponses aux nombreuses questions et des changements dans les conditions de travail des enseignants, nous déposons une motion.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Investir dans l'enseignement face à une situation de crise, comme nous l'avons fait pour la Covid-19, c'est précisément ce que nous faisons avec le Pacte pour un enseignement d'excellence. Nous n'avons pas attendu la crise sanitaire ni, aujourd'hui, les différentes mobilisations du monde enseignant. Cette réforme se veut systémique. Nous voulons nous attaquer à l'ensemble des maux du système scolaire. Rien que pour cette année 2022, ce sont 282 millions d'euros qui sont investis dans notre enseignement parce que le gouvernement a décidé d'en faire une priorité.

Je ne veux pas opposer, ce que font parfois les organisations syndicales, les moyens dégagés lors de l'accord sectoriel – 32 millions d'euros – et ceux du Pacte – 282 millions d'euros – parce qu'il s'agit dans les deux cas d'améliorer l'encadrement. Quand je lis certaines pancartes avec le slogan «*Non au Pacte*», j'ai envie de dire aux enseignants: «Attention, ne voulez-vous plus de l'encadrement supplémentaire en maternelle? Ne voulez-vous plus des heures FLA?». Des moyens

sont mobilisés par le gouvernement pour investir dans notre enseignement au bénéfice des élèves et des membres du personnel.

Mme Alice Bernard (PTB). – Nous n’allons pas opposer les demandes formulées dans le cadre des négociations sectorielles.

Des projets sont en cours d’élaboration, comme le Pacte. Cependant, ce dernier contient énormément d’éléments qui concernent l’ensemble des membres de l’enseignement: le tronc commun, le DAccE, etc. Ils sont positifs, à la condition de disposer des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Les enseignants ont des demandes précises concernant les mesures qui permettront d’améliorer la situation générale du secteur, ainsi que sur la charge de travail que cela va représenter pour eux. De nombreuses questions sont en suspens. Nous devons y revenir.

M. le président. – J’ai été saisi de deux projets de motion. Le premier, signé par Mme Bernard et M. Kerckhofs, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française, ayant entendu l’interpellation de Mme Alice Bernard à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée “Nouvelle mobilisation des personnels de l’enseignement”,

considérant le mouvement social des personnels de l’enseignement qui a débuté le 10 février dernier par un large succès de foule,

considérant que les représentants du personnel ont déclaré vouloir continuer de se mobiliser tant qu’ils n’obtiennent pas de réponses satisfaisantes à leurs revendications,

considérant que les représentants du personnel ont récemment déclaré ne pas avoir entendu de réponses satisfaisantes,

considérant que, malgré les déclarations décrivant l’enseignement comme un métier essentiel, les personnels de l’enseignement estiment ne pas voir cette affirmation traduite dans les faits,

considérant la mobilisation des personnels de l’enseignement aujourd’hui même dans les rues de Mons,

considérant la mobilisation d’ores et déjà annoncée à Liège pour le 5 mai prochain, dans l’hypothèse où les représentants du personnel ne recevraient pas d’ici là de réponses satisfaisantes,

considérant que la réduction de la taille des classes est au centre de leurs revendications,

considérant que cet objectif nécessite des mesures à court, moyen et long termes,

considérant que les normes actuelles en matière de taille des classes ne sont pas toujours respectées,

considérant que certains projets actuellement sur la table sont considérés par les personnels de l'enseignement comme étant des sources supplémentaires d'inquiétude alors qu'ils ont crucialement besoin de sérénité et de respect,

considérant que la réforme des rythmes scolaires continue d'inquiéter de nombreux parents, mais aussi de nombreux enseignants qui travaillent à Bruxelles ou dans les régions proches de la frontière linguistique,

considérant que les personnels identifient la réforme de l'évaluation des enseignants comme la principale menace à l'ordre du jour,

considérant que la dernière augmentation barémique remonte à plus de dix ans,

considérant que les prix des carburants représentent actuellement une menace d'un autre ordre qui met à mal le pouvoir d'achat des enseignants, particulièrement de ceux qui sont dans l'obligation de donner cours dans plusieurs établissements le même jour,

demande au gouvernement:

de répondre concrètement à la demande de réduction de la taille des classes par un plan qui intègre des mesures à court, moyen et long termes,

de mettre fin aux nombreuses dérogations et d'exiger dès la rentrée un respect strict des normes actuelles en matière de taille des classe,

de proposer un plan concret et un phasage pour diminuer la taille des classes en commençant par les premières années de scolarité, afin d'apporter une réponse sur le long terme à la demande d'amélioration des conditions de travail et, en même temps, d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et donc de lutter contre les inégalités,

de rendre pérennes les «mesures Covid» prises pour répondre aux besoins nés de la crise sanitaire; il s'agirait d'une réponse concrète qui traduirait le fait que les dégâts pédagogiques de la crise sanitaire méritent une réponse structurelle et non conjoncturelle,

de garantir, afin de tenir compte des difficultés du métier, que chaque membre du personnel puisse s'arrêter définitivement dès l'âge de 60 ans,

de reporter d'une année la réforme des rythmes scolaires afin de prendre le temps de coordonner la mesure à l'échelle du pays et aussi de laisser souffler les personnels,

de suspendre la réforme de l'évaluation des enseignants afin de prendre le temps de négocier un projet qui répond aux inquiétudes et qui évite le dangereux précédent qui consisterait à rendre possible le licenciement de personnel engagé à titre définitif,

d'apporter une réponse satisfaisante à la demande légitime d'augmentation barémique comme contribution à l'amélioration du métier,

de prendre ses responsabilités par rapport à l'augmentation vertigineuse des frais de carburant en attendant une réponse satisfaisante de la part des autorités fédérales.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par MM. Soiresse Njall, Di Mattia et Janssen, Mme Chabbert, M. Florent et Mme Cortisse, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant entendu la réponse apportée en commission de l'Éducation par Mme Caroline Désir à l'interpellation de Mme Alice Bernard intitulée "Nouvelle mobilisation des personnels de l'enseignement",

considérant les revendications adressées par les acteurs de l'enseignement,

considérant la concertation continue entre la ministre et les différents acteurs de l'enseignement,

considérant les rencontres entre la ministre et les acteurs pour entendre leurs revendications, ainsi que la poursuite des discussions entre le gouvernement et les syndicats autour du futur accord sectoriel,

considérant que, dans le cadre des discussions sectorielles, une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant de 32 millions d'euros a déjà été annoncée à l'horizon 2024,

considérant l'augmentation de l'aide administrative aux directions de l'enseignement fondamental à concurrence de 2,6 millions d'euros en 2022 et de 7,8 millions d'euros à partir de 2023,

considérant la création des différents groupes de travail afin de trouver des solutions concrètes à diverses problématiques telles que la pénurie d'enseignants, la taille des classes, le bien-être des acteurs de l'enseignement, la revalorisation barémique des enseignants ou encore le statut des puériculteurs,

considérant les demandes déjà introduites auprès de l'administration par la ministre au sujet des différentes thématiques visées par les groupes de travail,

considérant la proposition qui sera faite par la ministre d'établir un échéancier des travaux afin de produire rapidement des propositions concrètes,

considérant les différentes mesures visant à améliorer la visibilité et l'attractivité du métier d'enseignant,

considérant la nécessité de poursuivre les réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence afin d'améliorer notre système éducatif et de lutter contre les inégalités, telles que l'instauration de l'accompagnement personnalisé et du tronc

commun, mais considérant que, afin de soulager les acteurs de terrain, certaines réformes – dossier d’accompagnement de l’élève, report du délai de la troisième vague des plans de pilotage – ont été postposées,

considérant que, depuis le début de la crise sanitaire, ce sont près de 150 millions d’euros qui ont été consacrés notamment à l’octroi de subventions et de dotations de fonctionnement supplémentaires, à la stabilisation et au renforcement de l’encadrement dans les écoles, les centres PMS et les académies,

passé à l’ordre du jour.»

2 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation (article 82 du règlement)

2.1 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Évaluations externes non certificatives des acquis des élèves»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous évoquons rarement les épreuves externes non certificatives au sein de notre commission, alors qu’elles constituent l’un des outils de pilotage de l’enseignement. En raison de la pandémie, les épreuves non certificatives de l’enseignement primaire et secondaire – qui avaient été décidées par le gouvernement en 2019 – ont été reportées à deux reprises et ont finalement eu lieu en octobre 2021.

La collecte des résultats auprès des écoles qui servent à l’échantillon statistique devrait normalement être clôturée, de même que l’analyse des livrets renvoyés par les écoles. Les constats extraits des résultats constituent une base de réflexion à l’élaboration de pistes didactiques. Un encadrement académique est aussi prévu dans ce cadre et vos services sont chargés de dégager des pistes de réflexion destinées aux enseignants de l’enseignement primaire et secondaire.

Madame la Ministre, quelles étaient les années et les matières concernées par les épreuves non certificatives? Combien d’écoles constituaient l’échantillon représentatif pour l’analyse des résultats? Quels sont les résultats globaux de ces épreuves? Vos services ont-ils constaté des évolutions? Un lien pertinent peut-il être établi avec les apprentissages perturbés par 18 mois de pandémie? Les résultats sont-ils disponibles en ligne pour les enseignants? Si oui, sur quelles plateformes? À des fins de pilotage micro, recense-t-on des nouveautés au niveau de la présentation des résultats et du retour d’informations pour les écoles? Dans l’affirmative, lesquelles?

Des écoles spécialisées ont-elles participé aux épreuves cette année? Si oui, combien? Y a-t-il une évolution par rapport aux années précédentes? La Commission de pilotage du système éducatif (Copi) a-t-elle émis un avis à ce propos? Quelles recommandations a-t-elle adressées au gouvernement? Les pistes didactiques ont-elles bien été rédigées et adressées aux enseignants? Dans la négative, quand se-

ront-elles disponibles? Des pistes spécifiques ont-elles été rédigées pour l'enseignement spécialisé? Les experts académiques ont-ils contribué à la validation de l'ensemble des pistes? Enfin, quand auront lieu les prochaines épreuves non certificatives et sur quelles matières porteront-elles? Le démarrage du tronc commun l'an prochain influencera-t-il l'organisation des prochaines épreuves?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, les évaluations externes non certificatives du mois d'octobre dernier étaient destinées à l'ensemble des élèves de troisième et cinquième années primaires et de quatrième année secondaire. Dans le primaire, elles portaient sur la lecture et la production d'écrits; dans le secondaire, elles portaient uniquement sur la lecture. Quelque 46 écoles spécialisées ont demandé à recevoir au moins une épreuve, ce qui représente un taux de participation de 20 %, taux similaire à celui des années précédentes.

L'échantillon représentatif comptait 486 écoles: 160 dans l'enseignement fondamental et 326 dans l'enseignement secondaire. Les disciplines évaluées changent chaque année et, au sein d'une même discipline, d'une édition à l'autre, les domaines et compétences évalués varient également. Ces modalités rendent impossible le suivi de l'évolution des résultats des élèves comme cela se fait dans les enquêtes internationales comme le Programme international pour le suivi des acquis (PISA), *Progress in International Reading Literacy* (Programme international de recherche en lecture scolaire, PIRLS) ou *Trends in Mathematics and Science Study* (TIMSS). Les évaluations externes non certificatives sont ainsi destinées aux écoles dans une perspective de pilotage micro. Chaque école peut situer ses propres résultats par rapport à ceux d'écoles similaires, à l'image des démarches entreprises au moment de la conception des plans de pilotage.

Les résultats de l'échantillon au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont disponibles sur le site www.enseignement.be et sur la plateforme e-classe. Les écoles en ont été informées dans la circulaire 8457 du 3 février 2022 concernant la diffusion des résultats relatifs aux évaluations externes non certificatives en lecture et production d'écrits. Ces résultats sont fournis dans leur ensemble ainsi que par catégories d'indices socio-économiques. Ils ont été présentés à la Copi le 18 janvier dernier. Pour la première fois, l'administration a proposé à toutes les écoles – donc pas uniquement à celles constituant l'échantillon – de transmettre leurs propres résultats. Quelque 925 écoles supplémentaires ont ainsi reçu un rapport personnalisé de nature à faciliter le travail d'exploitation.

Concernant la rédaction de pistes didactiques, les groupes de travail composés d'enseignants, de conseillers au soutien et à l'accompagnement d'inspecteurs et de chercheurs universitaires ont abouti à la création d'activités concrètes à mener en classe. Ce travail de création a été réalisé à partir des questions ayant posé le plus de difficultés aux élèves. Les écoles peuvent librement décider de mobiliser ces pistes didactiques en les adaptant, le cas échéant, à leur propre public et à

leurs propres résultats. Outre le fait qu'elles ont été communiquées par la circulaire 8562 du 28 mars 2022 concernant la diffusion des pistes didactiques relatives aux évaluations externes non certificatives en lecture et production d'écrit, ces pistes didactiques sont également disponibles sur www.enseignement.be et sur www.e-classe.be.

Enfin, les prochaines évaluations externes non certificatives concerneront les élèves de troisième et cinquième années primaires et de cinquième année secondaire. Elles se dérouleront au mois d'octobre 2022 et porteront sur les mathématiques. Le démarrage du tronc commun aura évidemment un impact sur les épreuves à partir d'octobre 2023, lorsqu'il s'agira d'évaluer les élèves de troisième primaire sur la base des nouveaux référentiels du tronc commun.

Mme Mathilde Vanderpe (Les Engagés). – Ces évaluations non certificatives sont importantes pour déterminer le niveau des élèves au sein d'une école, mais aussi pour permettre aux enseignants de se remettre en question et d'évaluer leur travail face à des classes qui peuvent être différentes d'une année à l'autre. Nous savons combien cet exercice s'est révélé compliqué en raison de la crise liée à la Covid-19.

2.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Essentiels et balises diagnostiques»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – La circulaire 8479 relative aux essentiels et aux balises diagnostiques a été publiée le 23 février. Il s'agit de la troisième version de ce document qui vise à délimiter les matières essentielles dans l'enseignement primaire et secondaire et leur évaluation.

Étant donné la durée de la pandémie, qui s'est étalée sur trois années scolaires, les apprentissages ont connu des aléas difficilement rattrapables, même si le gouvernement a octroyé des périodes «Covid». Il conviendra en temps utile de faire le point sur l'impact des périodes «Covid» sur les apprentissages. Vu les absences d'enseignants titulaires et la rareté de remplaçants, ces périodes ont souvent servi à «boucher les trous» dans la gestion de crise.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire état des différences substantielles de cette troisième version du document par rapport aux précédentes? Le texte a-t-il fait l'objet d'un travail collaboratif entre le Service général de l'inspection (SGI) et les conseillers de soutien et d'accompagnement des réseaux? Un outil a-t-il été créé pour accompagner la mise en œuvre des essentiels ?

Après une rapide lecture, il apparaît que certains cours ne sont pas repris. Je n'ai guère vu les options simples ou groupées de l'enseignement de transition ou les options groupées de l'enseignement qualifiant. Pour quelles raisons n'y figurent-elles pas? La tâche était-elle trop fastidieuse? À mon sens, les options simples ou groupées sont essentielles pour la certification d'une année?

Le document contient la notion d'évaluation diagnostique. À quoi faites-vous allusion? Je connais les évaluations formatives, sommatives et certificatives définies par le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. En revanche, à ma connaissance, aucun texte réglementaire ne définit une évaluation diagnostique. N'est-il pas risqué d'utiliser un tel terme?

Afin d'être sûr que les essentiels soient bien acquis, ne serait-il pas opportun de prolonger, pour l'enseignement primaire, les périodes «Covid» jusqu'à la fin de l'année scolaire? Nous avons discuté d'une proposition de texte du PTB qui vise à pérenniser les périodes «Covid». Je ne suis pas intervenue pour donner mon avis sur le texte, car il comporte des problèmes techniques. Néanmoins, ne serait-il pas judicieux d'envisager la prolongation des périodes «Covid» jusqu'au mois de juin, jusqu'à ce que vous boucliez le dossier? Cette demande est régulièrement formulée.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, les modifications apportées dans la version actualisée du document *«Essentiels et balises diagnostiques»* sont minimales afin que les équipes éducatives puissent se les approprier facilement et rapidement. Si les contenus ont été conservés à l'identique, seuls les éléments introductifs ont été révisés afin de gommer les références au contexte spécifique de la rentrée 2020-2021. D'autres ajustements mineurs ont été apportés en vue d'assurer la cohérence entre les essentiels prioritaires, d'une part, et le contenu des épreuves du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) pour 2022, d'autre part.

Puisqu'il appartient au seul pouvoir régulateur de se prononcer sur les référentiels, la tâche d'actualisation a été confiée à la Direction des standards éducatifs et des évaluations ainsi qu'au SGI. Le respect de l'autonomie des pouvoirs organisateurs en matière de programmation des contenus a cependant orienté la démarche dans le sens d'un respect strict des contenus et de la structure des référentiels actuellement en vigueur. Par ailleurs, chaque partie du document, quel que soit le niveau d'enseignement considéré ou la discipline envisagée, renvoie le lecteur à une série d'outils ou de ressources permettant d'aborder les essentiels et de mobiliser les balises diagnostiques référencées.

Il était impossible pour les services du gouvernement d'embrasser dans un même document les centaines d'options et de profils proposés dans notre système éducatif. Ils ont donc privilégié les apprentissages de base, à savoir le français, les mathématiques et les branches d'éveil dans l'enseignement fondamental, et les cours de la formation commune dans l'enseignement secondaire de transition et de qualification. Les options de base simples sont néanmoins présentes dans la partie dédiée aux mathématiques et aux langues. Un chapitre générique est également consacré aux options de base groupées dans l'enseignement qualifiant.

Concernant la notion d'évaluation diagnostique, elle permet d'obtenir un état des lieux des acquis des élèves en amont de nouveaux apprentissages à tout moment

de la scolarité et de l'année. Même si ce type d'évaluation est régulièrement mis en œuvre dans les écoles, il n'apparaît effectivement pas dans notre arsenal législatif; c'est pourquoi les balises diagnostiques proposées aux équipes éducatives ne revêtent bien sûr aucun caractère contraignant. En tout état de cause, vous conviendrez que la crise sanitaire a révélé toute l'importance de ce type de démarche.

Enfin, j'ai proposé au gouvernement de prolonger l'octroi des périodes «Covid» aux établissements de l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé jusqu'au 30 juin prochain. Une décision, qu'elle soit positive ou négative, devra intervenir ce jeudi.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, je peux tout à fait comprendre la difficulté de regrouper les essentiels des options simples ou groupées. Cependant, les enseignants concernés ne disposent alors peut-être pas des mêmes guides et balises que les autres. Je suis toutefois persuadée qu'ils feront preuve de bon sens, en fonction de la matière qu'ils auront pu dispenser cette année. Rappelons que le mois de janvier, notamment, fut grandement chamboulé, certaines classes ayant à peine trois heures de cours par jour. J'espère que les élèves et les enseignants jouiront d'une fin d'année plus stable.

Pour ce qui concerne les périodes «Covid», j'espère que le gouvernement suivra votre proposition. Nous verrons si c'est le cas jeudi.

2.3 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Troisième rencontre avec les directions de l'enseignement fondamental»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, en ce mois de mars, vous avez rencontré pour la troisième fois les fédérations de directeurs de l'enseignement fondamental. Quelles réponses êtes-vous en mesure d'apporter à leurs revendications? Quel était l'ordre du jour de la réunion? Avez-vous abordé la question, évoquée par la presse, d'un statut spécifique pour les directions de l'enseignement fondamental? Quelles informations avez-vous pu communiquer aux fédérations en réponse aux revendications de leurs membres, concernant tant leur barème spécifique que leurs besoins structurels en personnel auxiliaire d'éducation ou administratif? Une réunion de suivi est-elle prévue d'ici la fin de l'année scolaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Cette troisième rencontre avec la délégation de directeurs de l'enseignement fondamental a été l'occasion de poursuivre une série de discussions entamées au mois de décembre dernier. Les directions m'ont d'abord informée de l'état d'avancement de la structuration de leur mouvement et de la création du Groupe interréseaux des directions de l'enseignement fondamental (GIRDEF). Le cadre formel de concertation des textes réglementaires doit rester le lieu et le mode de négociation des réformes, car il s'agit d'un processus qui a fait ses preuves. Cela ne nous empêchera pas de nouer, en

parallèle, un dialogue constructif avec cette nouvelle structure dont les statuts sont en voie de finalisation.

Le second volet des discussions a permis de faire le point sur les avancées figurant dans le projet de protocole sectoriel adopté par le gouvernement le 10 février dernier, et plus particulièrement sur l'aide administrative organique et la piste d'une aide éducative. J'ai fait part aux directions de mon souhait de voir cette thématique rapidement prise en charge pour en voir les effets concrets, et même en marge de la poursuite des négociations sectorielles. À cet égard, j'ai demandé à mes services un travail d'analyse préalable quant aux modalités d'affectation des moyens actuellement dévolus à cette aide, augmentés d'un montant annuel de 7,8 millions d'euros dans le cadre des négociations sectorielles. Ce travail préalable devra intégrer des mécanismes susceptibles de permettre de répondre à diverses situations spécifiques: directions avec charge de classe, mutualisations, prise en compte d'écoles de petite taille ou encore situation des membres du personnel actuellement engagé sous le couvert de l'aide administrative.

Mon cabinet rencontrera demain plusieurs directions pour déterminer la méthode de travail à adopter en vue de la création d'un statut spécifique propre à leurs fonctions. D'autres points en lien avec le pilotage des établissements, l'accueil des enfants ukrainiens et les pôles territoriaux ont également fait l'objet de discussions et d'informations complémentaires. Par exemple, mon cabinet organisera, à la demande des pôles, une réunion spécifique pour répondre à des questions concrètes que les directions se posent au sujet de l'application du décret sur le terrain. Je confirme que la prochaine réunion de suivi avec les représentants du GIRDEF est déjà planifiée au 3 juin prochain.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Depuis le début de la législature, Mme Vandorpe et moi-même sommes revenues inlassablement sur la problématique des directeurs d'école. Il nous semblait important d'avoir ces discussions afin de connaître la réalité du terrain.

Compte tenu des différentes réunions qui ont eu lieu dernièrement et de celle prévue au début du mois de juin, force est de constater que les tractations se déroulent correctement pour l'enseignement fondamental. Nous espérons qu'il en ira de même pour l'enseignement secondaire. Selon moi, eu égard aux réticences que nous avons entendues la semaine passée, il n'est pas indispensable que ces différents acteurs se fédèrent en inter-réseaux. Vous pouvez en effet rencontrer tous leurs représentants et les ordres du jour sont établis sur la base des demandes de chacun. En revanche, je note que des groupes de travail vont être créés pour étudier ces questions de l'aide administrative – voire éducative – et du statut. Cela répond aux attentes et il ne nous reste maintenant plus qu'à en connaître les résultats.

Je terminerai avec un élément dont je n'avais pas connaissance au moment de rédiger ma question. En ce qui concerne les périodes d'accompagnement personnalisé des première et deuxième années primaires l'année prochaine, d'aucuns craignent une perte éventuelle par rapport aux actuelles périodes dans certaines petites écoles. Ces derniers espèrent ainsi que l'on fera preuve de souplesse vis-à-vis de ces périodes à utiliser, notamment pour les futurs élèves de troisième et quatrième années primaires. Pourquoi? Parce que ce sont ceux-là même qui, depuis deux ans, souffrent en première et deuxième années primaires, notamment pour ce qui concerne l'apprentissage de la lecture. Il faut discuter avec des instituteurs et des institutrices pour se rendre compte de cette difficulté. Enfin, des questions concrètes se posent bel et bien au sujet des pôles, d'où l'importance de continuer à y travailler.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – C'est effectivement un des éléments qui ont été pointés lors de notre deuxième réunion. Nous en avons même organisé une avec la représentante du groupe et Frédéric Delcor sur cette question spécifique de la souplesse dont nous devrions faire preuve. Concernant l'accompagnement personnalisé et l'instauration du tronc commun, nous voulons appliquer cet accompagnement pour les première et deuxième années primaires. Dans le cas contraire, nous manquerions le démarrage de la prise en charge dans le parcours d'apprentissage. Le but n'est évidemment pas d'empêcher les écoles de s'organiser. Nous avons donc revu notre copie et j'espère que nous répondrons adéquatement à cette demande.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Nous le vérifierons dans les faits.

2.4 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Rencontre de la ministre Désir lors de l'assemblée générale de la Fédération des associations des directeurs de l'enseignement catholique (FEADI) le 23 mars à Louvain-la-Neuve»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, le 23 mars, vous avez eu l'occasion de débattre avec les directions de l'enseignement secondaire à Louvain-la-Neuve. Elles vous avaient préalablement adressé un long courrier argumenté, que nous avons tous reçu par l'intermédiaire de nos chefs de groupe. Sept thématiques y étaient abordées: la surcharge administrative, la multiplication des réformes, le subventionnement inéquitable des élèves et des infrastructures de l'enseignement libre, les cadres intermédiaires – dont les référents numériques –, la pénurie d'enseignants, la reconnaissance des directeurs comme interlocuteurs directs, le découragement des directions, les spécificités des directions de l'enseignement spécialisé et des degrés d'observation autonome (DOA).

En d'autres mots, ces directions veulent pouvoir donner leur avis sur les réformes dont elles assureront la mise en œuvre sur le terrain. Elles en veulent également à la réforme des rythmes scolaires présentée comme acquise dès l'accord sur la

note d'orientation, avant même d'être concertée: elle aura pourtant des implications d'ampleur dans la planification des matières et la conception des évaluations. Qui plus est, cette réforme devrait avoir un impact organisationnel, peut-être plus spécifiquement dans certains réseaux ou, parfois, les directeurs rentraient de congé avant le 16 août, le processus de désignation y étant différent de celui du réseau autonome Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Avez-vous pris, lors de cette rencontre, la mesure de la détresse de ces femmes et de ces hommes dirigeant les écoles du réseau libre qui scolarisent six élèves sur dix dans l'enseignement secondaire? Quelles pistes de solution sont étudiées pour améliorer leur travail quotidien? Poursuivrez-vous la concertation avec les directions, comme vous le faites pour l'enseignement fondamental, quand bien même elles ne feraient pas partie d'une fédération? L'organisation de quelques réunions leur permettrait de décider des modalités de travail en interréseaux.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, je réaffirme ici que je suis pleinement consciente des difficultés que connaissent les directions et de la complexité de leur fonction. Les membres de l'Association des directeurs de l'enseignement officiel (ADEO) que j'ai également rencontrés m'ont fait part de ces difficultés. J'ai également des retours réguliers tout au long de l'année lors de mes réunions mensuelles avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et de mes fréquentes visites sur le terrain.

Lors de la rencontre de l'assemblée générale extraordinaire de la FEADI, mercredi dernier, à Louvain-La-Neuve, j'ai pu prendre la mesure du découragement des membres de l'assemblée, voire, dans certains cas, de leur détresse. Indéniablement, nous pouvons tous nous accorder sur le fait que cet état de difficulté a encore été renforcé par la crise sanitaire et que ce n'est pas un hasard si des rassemblements de ce type ont lieu, organisés par des associations syndicales ou des directions. Elles se le permettent à un moment où la Covid-19 semble un peu nous épargner.

Plusieurs revendications des syndicats ou des directions d'établissement certaines reposent sur des constats qui datent, pour certains, de plusieurs années. C'est le cas de la pénurie des enseignants et de la surcharge administrative. Je suis d'ailleurs retombée sur une lettre ouverte de septembre 2016 qui a été signée par plus de cent directeurs de l'enseignement libre sur les réformes de l'époque. Il y a eu beaucoup de mouvements de grogne et cela fait partie de la fonction d'essayer de maintenir le dialogue. Cela concernait la charge administrative et la perte d'autonomie des écoles. Je ne minimise pas les difficultés, mais une part d'entre elles ne sont pas neuves. Cela ne signifie nullement que nous ne devons pas nous y attaquer.

Sans revenir ici longuement sur les thématiques que la FEADI a développées dans son courrier auxquelles j'ai apporté, autant que possible, des réponses, sans éluder aucun point, je reste aussi consciente que ces dernières ne répondaient pas

pleinement aux attentes et aux doléances des directions de l'enseignement secondaire du réseau libre catholique.

J'insiste sur le fait que des pistes de solutions qui pourront être amenées pour améliorer et alléger les tâches des directions ne pourront produire leurs effets que dans le cadre de la réforme systémique portée par le Pacte pour un enseignement d'excellence. Un chantier entier est d'ailleurs consacré à la simplification administrative et il prend du temps à être exécuté. Ces pistes de solutions s'inscrivent dans la continuité d'une dynamique de changement qui a fait l'objet d'un processus participatif visant à associer tous les acteurs institutionnels de l'enseignement, acteurs qui se sont engagés à soutenir ce mouvement.

La crise sanitaire de la Covid-19 nous a amenés à infléchir à différents moments le calendrier de mise en œuvre des réformes. Néanmoins, il nous faut continuer à avancer étape par étape, en allégeant au maximum l'impact organisationnel et administratif des réformes ainsi qu'en continuant à associer les acteurs de l'éducation, notamment les directions.

Je ne dois pas vous rappeler que les modalités de concertation des textes réglementaires sont fixées par décret et répondent à des équilibres qui ont été difficilement construits. Pour autant, je me rends bien compte de la nécessité d'organiser des échanges structurels avec les représentants des associations des directeurs. Je rappelle que je n'ai jamais refusé de rencontrer des directions. Bien souvent, vous et Mme Vanderpe m'avez encouragée à le faire, ce que j'ai fait. Je comprends la volonté du personnel de direction d'organiser des échanges plus structurels et lui ai donc proposé de constituer un comité de représentants des directions de l'enseignement secondaire interréseaux, car c'est ce qui a également été fait au niveau des directions de l'enseignement fondamental. Toutefois, si le réseau libre souhaite des rencontres propres à lui, je ne suis pas contre. Le cas échéant, des rencontres seraient organisées à intervalles réguliers avec moi-même ou mon cabinet pour permettre des échanges d'informations et de points de vue. Mon cabinet et moi-même restons disponibles pour approfondir cette piste et soutenir sa mise en œuvre.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous avez parlé de tous les acteurs associés. Il est vrai que les directeurs ne s'étaient pas sentis inclus dès le démarrage. Ils ont besoin d'échanges de vues. Je note que ces rencontres seraient structurelles, à intervalles réguliers, ce dont je me réjouis. Il n'y a que de cette façon que les directeurs pourront ressentir une forme de reconnaissance – par le biais d'interactions, voire de petites solutions grâce à la présence d'une personne de l'administration, ce que je vous encourage à systématiser. En effet, l'utilisation d'un nouvel outil sur le terrain peut s'avérer beaucoup plus complexe que ne le pensait le fonctionnaire qui l'a conçu.

(M. Kalvin Soiresse Njall, vice-président, prend la présidence)

2.5 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Réforme des centres PMS (suivi)»

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, ce 17 mars, nous avons tenu un débat sur une proposition de décret modifiant le décret-programme du 14 juillet 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au Secteur non-marchand, à l'Éducation et aux Fonds budgétaires. Je vous ai alors interrogée sur le chantier des centres PMS; vous m'avez répondu que mes questions méritaient une réponse plus approfondie dans le cadre d'une question orale.

La proposition visant à renforcer le soutien à l'accompagnement des élèves à la suite de la pandémie en recentrant les missions des centres PMS est opportune. Cependant, l'arrivée des réfugiés d'Ukraine ne va faire qu'accroître leur travail quotidien. En outre, les directions et les agents sont inquiets quant à leur avenir. D'après les témoignages à propos du futur modèle de centre PMS, celui-ci est particulièrement complexe et le regroupement en centres plus grands pourrait augmenter la charge de travail des directions, la plupart des personnes occupant ces postes travaillant aussi comme psychologues dans les écoles.

Selon nos sources, le Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence aurait discuté d'un potentiel avant-projet de décret. Il semblerait que les directions devront gérer des centres dont le ressort sera plus important. Je ne pense pas que «*big is beautiful*», même si le pouvoir régulateur pense faire des économies d'échelle en allouant la même enveloppe d'une manière plus intéressante. Si les centres PMS sont organisés en centres plus grands, les directions disposeront-elles d'un nouveau statut, à l'instar des directions de l'enseignement obligatoire? Leur rémunération sera-t-elle revue? En effet, si un directeur ou une directrice doit gérer quarante personnes au lieu de dix, cela représente une charge de travail et de gestion des ressources humaines bien plus conséquente.

Les missions des centres PMS seront-elles modifiées? Quel sera leur rôle dans le champ de l'orientation scolaire et professionnelle? L'instauration de plans de pilotage a également été évoquée. Est-ce toujours prévu? Comment ces dispositifs vont-ils se synchroniser avec les écoles qui ont déjà établi leur contrat d'objectifs? L'enveloppe consacrée aux emplois des centres PMS reste-t-elle la même? Que deviendront les directions dont le centre serait absorbé dans une plus grande structure?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Pour mettre en œuvre le Pacte pour un enseignement d'excellence, le gouvernement a adopté une méthode de gouvernance spécifique justifiée par l'ampleur, la durée et la transversalité de cette réforme. Cette méthode implique la présentation de tous les dossiers au Comité de concertation. En outre, les dossiers jugés particulièrement complexes ou

techniques font l'objet de rencontres bilatérales préalables avec les acteurs institutionnels de l'enseignement.

Depuis le début de l'actuelle législature, plusieurs notes relatives à la réforme des centres PMS ont effectivement fait l'objet de nombreuses concertations bilatérales informelles avec des représentants de l'enseignement, mais n'ont pas encore été formellement soumises au Comité de concertation. Les dernières réunions de ce genre ont d'ailleurs mis au jour de nouvelles interrogations. Celles-ci nécessitent de nouveaux approfondissements et nous amèneront à modifier, une fois de plus, les échéances et la feuille de route de ce chantier.

Il serait donc prématuré de détailler le contenu des projets. Les textes ne sont pas encore finalisés et des changements sont encore possibles. Néanmoins, je peux affirmer que la création d'un nouveau statut de direction dans les centres PMS est bien prévue dans les projets actuels. En revanche, il n'a jamais été question de modifier en profondeur les trois missions générales des centres PMS. L'orientation devrait y rester inscrite, conformément aux lignes directrices de l'avis n° 3 du Groupe central, qui évoque une orientation positive tout au long de la vie. En ce sens, les travaux de réforme des centres PMS doivent croiser ceux du chantier de l'orientation, qui élabore une approche globale de ces dimensions en développant notamment une série d'outils, dont une plateforme au service de tous les acteurs scolaires. Les plans de pilotage figurent également parmi les prescrits de l'avis n° 3.

Je suis consciente que les incertitudes liées à l'enveloppe des emplois induisent des inquiétudes sur le terrain. Je me suis donc engagée à rencontrer les équipes des centres afin de partager les avancées de la réforme. Dès que les projets seront stabilisés, je pourrai répondre à vos questions à ce sujet, Madame la Députée. Toutefois, je rappelle que la méthode utilisée dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence nous impose une certaine discrétion. Il est très difficile de communiquer à propos d'un texte qui n'est pas définitif. Malheureusement, il arrive que des informations inexacts percolent et génèrent de l'inquiétude.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, je comprends qu'il est compliqué de s'entretenir avec les différentes parties tant que le texte n'est pas stabilisé, mais il ne faudrait pas qu'un projet «trop stabilisé» leur donne l'impression qu'il n'existe plus aucune marge de manœuvre pour poser des questions ou proposer d'autres pistes, au risque de les braquer. Les agents des centres PMS sont particulièrement exposés à ce risque. Je ne sais pas si le Conseil supérieur des centres PMS a été consulté, mais il s'agit d'un organe représentatif important.

Vos réponses au sujet du statut des directions et des missions des centres sont rassurantes. Par contre, il devient urgent de fournir des informations à propos des enveloppes, même si le texte n'est pas terminé.

2.6 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Attractivité du métier d’enseignant»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Le sujet de l’attractivité du métier n’est pas neuf. Nous avons pris connaissance dans *«La Libre Belgique»* des chiffres des inscriptions dans les filières pédagogiques de l’enseignement supérieur. Ces chiffres indiquent que les inscriptions sont relativement stables, voire en légère hausse, à tout le moins dans les sections d’instituteurs et institutrices primaires. Les inscriptions ne disent pas tout, l’élément le plus pertinent étant le nombre de diplômés. Toujours selon la même source, 2020-2021 a été une année record, tant pour le bachelier d’instituteur primaire que pour la formation qui conduit à l’agrégation de l’enseignement secondaire inférieur (AESI). Cela semble montrer que le prétendu manque d’attrait pour la profession n’est pas tout à fait fondé. Pour les pouvoirs organisateurs, le problème est surtout de garder les nouveaux enseignants. La thématique n’est pas neuve, sachant que 36 % des enseignants débutants quittent le métier au cours des cinq premières années.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance des chiffres d’inscription dans les hautes écoles et les universités? Avez-vous obtenu des chiffres plus précis sur le nombre de diplômés des hautes écoles pour 2021-2022 auprès de votre collègue, la ministre Glatigny ? Avez-vous examiné les chiffres concernant les filières de langues modernes? Je pense notamment au défi de l’enseignement de la deuxième langue en troisième et quatrième années primaires dès l’année 2023-2024. Disposez-vous d’un plan opérationnel pour engager des professeurs? Y a-t-il des pistes de certification ou d’assouplissement des titres, qui permettent de conserver la qualité des compétences des futurs enseignants? En avez-vous discuté avec les syndicats et les pouvoirs organisateurs?

Le problème se situe aussi au niveau de l’intégration des jeunes diplômés dans le métier. Quelles pistes nouvelles examinez-vous pour soutenir les jeunes diplômés qui entreront dans la profession? En effet, les écoles auront besoin de nouveaux enseignants pour pallier les départs à la retraite et amener du sang neuf dans le cadre de l’introduction du nouveau tronc commun polytechnique.

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – J’ai pris connaissance du nombre d’inscriptions dans les hautes écoles et les universités pour les filières de langues germaniques et l’ensemble des filières organisées dans le cadre de la formation initiale des enseignants (FIE). Les chiffres d’inscription de l’année académique en cours ne sont pas encore connus, ceux des diplômés non plus a fortiori. Les dernières données disponibles auprès de l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES) portent bien sur l’année académique 2019-2020.

Le nombre de diplômés dans la filière de langues germaniques est particulièrement stable puisque, mise à part l’année 2015-2016, qui était un très bon cru avec un pic de 135 étudiants diplômés, les années 2014 à 2020 atteignaient systématiquement entre 112 et 119 diplômés. Dans le cadre de l’implémentation du tronc

commun à partir de la rentrée scolaire 2023, l'augmentation des périodes de cours de langues modernes en troisième et quatrième années primaires nécessitera, comme on le sait, l'engagement de nouveaux enseignants. Je présenterai très prochainement plusieurs dispositions visant notamment à favoriser l'accès à la profession des enseignants dans les matières en pénurie, avec une attention particulière pour les enseignants de langues modernes. Cela fera bien sûr l'objet de concertations avec les acteurs du monde de l'enseignement.

Comme vous le précisez, Madame la Députée, un des aspects de la pénurie est lié au taux d'abandon trop élevé des enseignants novices. De ce fait, il y a lieu de développer et d'encourager des mesures d'accompagnement des nouveaux entrants dans les écoles. Je pense notamment au rôle que peuvent jouer les enseignants expérimentés dans les missions liées à la carrière en trois étapes, mais aussi aux formules de co-enseignement ou aux communautés de pratiques. À cet égard, dans le cadre des dispositifs participatifs du Pacte pour un enseignement d'excellence, un groupe d'études et un comité de recherches scientifiques ont été constitués tout récemment pour travailler sur la question des enseignants novices afin d'identifier avec eux leurs besoins et de proposer des modalités de soutien adéquat.

Enfin, si 36 % des enseignants quittent la profession au cours des cinq premières années, ce taux progresse encore quand on prend en considération les enseignants de seconde carrière. C'est la raison pour laquelle j'ai pris l'initiative de constituer un groupe de travail consacré à cette catégorie de membres du personnel. Il est chargé de proposer des mesures visant à encourager les parcours de reconversion professionnelle et à améliorer l'entrée dans la carrière des enseignants issus d'autres secteurs. Le rapport de ce groupe est en cours de finalisation et doit me parvenir après les congés de printemps.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Votre réponse m'inspire deux conclusions. D'une part, nous devons sans doute nous attendre à recevoir de nombreux textes, si l'on en croit toutes les réflexions en cours, notamment les dispositions relatives aux engagements de nouveaux enseignants, notamment de langues modernes. Si les mesures sont constructives et garantissent une certaine souplesse dans l'engagement de ces enseignants tout en maintenant la qualité, Les Engagés les soutiendront.

Je reviendrai sans doute prochainement sur les types de pratiques de co-enseignement examinées pour le moment. Nous avons peu évoqué cet élément jusqu'à présent. Il représente peut-être une piste intéressante pour soutenir les nouveaux enseignants et les encourager à rester dans le métier.

D'autre part, concernant les enseignants de seconde carrière, un élément déterminant pour quelqu'un qui n'a pas commencé sa carrière dans l'enseignement et souhaite s'y engager ensuite, est qu'il a l'impression de perdre l'ancienneté de sa carrière précédente. Or, il me semble qu'un des textes portant sur la pénurie des

enseignants évoquait cette condition de valorisation de l'ancienneté, mais était lié à l'entrée en vigueur du texte sur la FEI. Celui-ci étant constamment reporté, le texte sur la valorisation de l'ancienneté n'aboutit pas non plus. J'imagine que le groupe de travail chargé de cette matière est au courant de ce problème qu'il me semblait important de rappeler.

(M. Manu Douette, vice-président, prend la présidence)

2.7 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Situation sanitaire après les vacances de Pâques»

2.8 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «DéTECTEURS de CO2 dans les classes»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Depuis quatre semaines, les écoles vivent sous un régime normal: les cours se donnent totalement en présentiel et le port du masque n'est plus obligatoire. Certaines personnes ont décidé de garder le masque, ce que je peux tout à fait comprendre. Entre-temps, les cas de Covid-19 continuent à être recensés. Certaines situations problématiques subsistent, notamment en raison de l'absence de ventilation dans certains locaux.

Malgré tout, je dirais que la vie reprend ses droits dans nos établissements scolaires. J'en veux pour preuve que les activités extrascolaires ont repris. Je vous avais interrogée, Madame la Ministre, à diverses reprises à ce sujet. Je ne reviendrai pas sur le caractère facultatif ou obligatoire de ces activités; je n'aborderai pas non plus le plafond du coût de ces sorties: ces aspects ont en effet fait l'objet de questions d'actualité lors de la séance plénière du 16 mars dernier. En revanche, je vous soutiens entièrement lorsque vous dites qu'une telle expérience peut avoir tout son sens dans un parcours scolaire et lorsque vous soulignez toute l'importance de «favoriser au sein des écoles la réflexion sur l'organisation de voyages qui peuvent convenir à tous, plutôt que d'acter au travers d'un décret le caractère facultatif du voyage scolaire qui, de facto, ancrerait dans la réalité qu'un certain nombre d'élèves en sont exclus.» Je trouvais important de le signaler!

Entre-temps, le 18 mars dernier, vous avez publié une nouvelle circulaire. C'est l'occasion de faire le point sur l'impact de l'épidémie dans les écoles. Pouvez-vous faire un état des lieux à propos des absences des élèves et des membres du personnel depuis les dernières mesures édictées par le Comité de concertation (Codeco) lors de sa réunion du 4 mars? Les écoles et les directions doivent-elles toujours communiquer les chiffres de contamination et de quarantaine aux services de promotion de la santé à l'école (PSE)? Dans la négative, comment est réalisé le suivi des cas dans les écoles?

De nouvelles consignes ont-elles été publiées concernant les voyages à l'étranger? L'assouplissement du taux de participation des élèves à ces activités est-il toujours en vigueur?

Quand avez-vous prévu de rencontrer les fédérations de pouvoirs organisateurs, les syndicats et les associations de parents pour faire le point sur la fin de l'année scolaire?

Je reviens à nouveau à la charge concernant le remboursement des factures d'achat des détecteurs de dioxyde de carbone (CO₂). Lors de la réunion du 22 février dernier de notre commission, vous m'aviez répondu que l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) avait pris le relais pour créer le formulaire de remboursement. De cette manière, les écoles seraient plus vite remboursées. Qu'en est-il aujourd'hui? Les directions et les pouvoirs organisateurs ont-ils reçu le lien vers ce formulaire de remboursement? Ont-ils pu être remboursés des frais encourus pour l'achat de ces détecteurs de CO₂?

M. Michaël Vossaert (DéFI). – En complément de ce que Mme Vandorpe vient de mettre en exergue, je voudrais dire que ce fameux code jaune est vécu comme une libération et apparaît même en réalité comme un véritable code vert. Les contraintes tombent. Les élèves renouent de nouveau avec la vie normale, et ce, dans les classes et pendant les cours. Cette situation fait du bien à la fois aux élèves et aux enseignants.

Nous ne sommes pas pour autant à l'abri d'une remontée du nombre de cas. J'en veux pour preuve la tendance que suivent les différents indicateurs. Or, «gouverner c'est prévoir». Nous avons encore plus de raison d'appliquer cet adage après les deux années que nous venons de vivre.

Lors de la réunion du Codeco du 17 novembre 2021, il était surtout question de la qualité de l'air dans les locaux, les lieux clos et, notamment, dans les classes. Le Codeco demandait un effort en matière d'aération afin de réduire le risque de transmission de la Covid-19. La ventilation et la qualité de l'air ont également été abordées dans le récent débat sur la rénovation des bâtiments scolaires. Nous avons tout intérêt à envisager cette question non pas sous le prisme du seul court terme, mais bien du long terme.

Entre-temps, vous avez développé une stratégie pour équiper les classes de détecteurs de CO₂. L'objectif en la matière est-il atteint? Mme Vandorpe a abordé le financement de cette mesure. L'enveloppe budgétaire prévue est-elle suffisante pour couvrir l'ensemble des besoins? En fonction des diagnostics posés, quelle est la réelle qualité de l'air? En d'autres termes, quelle est la réponse aux éventuels problèmes d'aération? Les écoles concernées seront-elles amenées à acquérir des systèmes spécifiques de décontamination de l'air ou de ventilation? Un tel poste représente en effet un sérieux investissement.

Le gouvernement bruxellois a annoncé très récemment avoir débloqué une enveloppe spécifique pour le secteur horeca. J'ai également appris que votre gouvernement avait débloqué une enveloppe pour soutenir les opérateurs. Le monde de l'enseignement bénéficiera-t-il d'une enveloppe similaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Pour rappel, le 11 mars dernier a marqué la fin de la phase de gestion fédérale de crise et de l'état de pandémie déclaré. La même semaine, la conférence interministérielle Santé (CIM Santé) a adopté de nouvelles lignes directrices concernant le suivi de la situation sanitaire et la gestion du *tracing*, du *testing* et des quarantaines.

Vu la situation sanitaire actuelle, en application des lignes directrices de la CIM Santé, le *tracing* dans les collectivités scolaires a été suspendu le 17 mars dernier. Les cas ne doivent plus être reportés aux services PSE. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ne fait plus de suivi des *clusters* et des contaminations, d'où l'absence de chiffres. Désormais, comme pour le reste de la société, seules les personnes symptomatiques doivent se faire tester. Il n'y a plus de recherche de cas autour des cas confirmés. Les directions ont été prévenues de ces nouvelles règles par voie de circulaire.

Toutefois, comme je l'ai précisé lors de la dernière réunion de notre commission et même si la situation sanitaire s'est globalement améliorée, certaines mesures restent évidemment applicables pour continuer à limiter la propagation de la Covid-19, dont l'aération et la ventilation des locaux. Les circulaires 8077 et 8360 restent donc bien d'application. Les locaux doivent être aérés méthodiquement afin d'y maintenir la concentration en CO₂ en dessous des normes prescrites. C'est à cet effet que les écoles doivent s'équiper de détecteurs CO₂. En effet, chaque école doit réaliser une analyse de risque et placer les détecteurs de CO₂ dans les locaux indiqués dans la circulaire 8360.

L'enveloppe budgétaire a été débloquée pour couvrir des besoins prioritaires. Le gouvernement n'a pas prévu de la compléter à ce stade. Une évaluation du déploiement de la stratégie d'aération et de ventilation dans les écoles sera par contre réalisée très prochainement.

Quant au formulaire électronique, l'architecture de l'application a été conçue. Il appartient maintenant à l'ETNIC de la finaliser. Le ministre Daerden et moi-même avons demandé à l'ETNIC de placer ce chantier en tête de ses priorités, dans l'espoir que celui-ci soit terminé au plus vite.

Nous collaborons actuellement avec le gouvernement fédéral pour travailler de manière plus globale sur l'amélioration de la qualité de l'air. Il est effectivement important de maximiser les efforts déjà entrepris et de les inscrire dans la continuité.

La mise en place de mécanismes de décontamination de l'air doit se faire en fonction des analyses de risque effectuées par les écoles. Ces analyses montrent si, oui

ou non, il est nécessaire de recourir à d'autres mécanismes pour maintenir les normes de qualité de l'air dans les classes. Il s'agit d'investissements en infrastructure très coûteux pour la collectivité. Je peux néanmoins vous assurer que, dans le cadre des travaux et rénovations de bâtiments scolaires, le gouvernement porte une attention toute particulière à ces questions.

À propos des voyages à l'étranger, les taux de participation mentionnés dans les circulaires 8500 et 8501 restent d'application et ils le seront jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Enfin, il ne devrait plus y avoir de changement significatif dans les règles applicables pour la rentrée du 19 avril dans les écoles. Les circulaires qui concernent cette rentrée ont été communiquées aux acteurs institutionnels et feront l'objet d'une concertation aujourd'hui. Elles devraient dès lors être publiées demain matin.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments d'information. Il me semble important que les écoles puissent voir clair dans les règles qui seront d'application d'ici la fin de l'année. Elles doivent aussi préparer la suite de manière sereine.

Toutefois, il me paraît judicieux de faire remarquer, en ce qui concerne les fameuses factures de détecteurs, que les directions subissent une pression intense. Celles-ci ne peuvent toujours pas compléter le formulaire. Cette situation devient presque surréaliste. Il convient de réformer cette partie de notre administration et de faire ainsi preuve de plus de considération envers les directions, les secrétaires, les pouvoirs organisateurs et les équipes qui travaillent sur ces dossiers.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir fait cet état des lieux. Nous devons tirer les leçons de cette crise et insisterons toujours sur la nécessité d'anticiper les choses. Nous vous réinterrogerons une fois l'évaluation réalisée, notamment après l'analyse des risques qui sera faite par les écoles. J'espère que ces dernières sont suffisamment équipées pour réaliser correctement cette analyse. Il conviendra également de travailler sur la simplification administrative pour que les écoles puissent notamment obtenir le remboursement de leurs factures, comme l'a mentionné Mme Vandorpe.

Le gouvernement fédéral a mis du temps avant de se pencher sur cette question de la ventilation. Une loi était annoncée très prochainement, mais on ne voit toujours rien venir. Les entités fédérées sont invitées à participer à un groupe de travail sur la ventilation afin d'établir un cadre transversal, car tous les secteurs sont concernés: l'enseignement, la culture, le sport, etc. J'espère que la Fédération Wallonie-Bruxelles sera partie prenante à ce groupe de travail.

J'entends bien le coût que représente l'investissement dans la décontamination de l'air, mais la période actuelle, où les mesures sont un peu allégées, devrait nous permettre de mieux équiper les écoles, de faire en sorte que les analyses de risques

soient réalisées et ensuite d'envisager des investissements complémentaires. Je vous réinterrogerai sur cette question et le ferai aussi auprès du ministre chargé des bâtiments scolaires.

2.9 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Cité des métiers de Charleroi»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Le vendredi 18 mars, la salle de Charleroi danse était comble pour le lancement officiel de la Cité des métiers de Charleroi et la transformation des deux sites de la cité des métiers locale. S'il existe plusieurs cités des métiers dans notre pays, celle de Charleroi est particulièrement emblématique, puisqu'elle fut la première de Belgique à rejoindre le réseau international des Cités des métiers, montrant l'exemple à celles de Bruxelles, Liège et Namur.

Le projet est né de l'expérience pilote de l'instance de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) de Charleroi et du bassin enseignement qualifiant-formation-emploi (BEFE). Il est le fruit d'un long travail entre deux écoles techniques historiques de Charleroi.

À cette occasion, Madame la Ministre, vous avez répondu, en compagnie de votre collègue Frédéric Daerden, à quelques questions du directeur de la Cité des métiers sur le chantier n° 5 du Pacte pour un enseignement d'excellence relatif à l'enseignement qualifiant. Vous avez abordé trois axes de la réforme: le nouveau parcours, le pilotage et les synergies avec les BEFE.

Malgré les efforts consentis ces quinze dernières années, l'enseignement qualifiant souffre toujours d'une image peu attractive. Pourtant, les activités développées par les IPIEQ et les cités des métiers ont permis à des générations d'élèves de l'enseignement primaire et des premières années de l'enseignement secondaire de se frotter à la réalité des métiers techniques et technologiques. Le travail d'éducation à l'orientation sera long, mais il est nécessaire pour l'enseignement, ainsi que pour le tissu économique et industriel de la Wallonie et de Bruxelles.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne les cités des métiers depuis plusieurs années. Pouvez-vous rappeler le budget consacré aux cités des métiers, en particulier celle de Charleroi? Comment prévoyez-vous d'articuler les cités des métiers et les réformes du Pacte, en particulier les réformes des centres PMS, du tronc commun et du degré supérieur de l'enseignement qualifiant?

Pouvez-vous faire l'état de la situation du chantier n° 5 du Pacte? Le 1^{er} mars, vous laissiez entendre qu'une note d'orientation serait bientôt soumise au gouvernement. Qu'en est-il également de la certification par unités (CPU)? Quand le gouvernement prendra-t-il une décision dans ce dossier?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Jusqu'à présent, aucune subvention spécifique issue des budgets de l'enseignement obligatoire n'a été octroyée à titre de soutien aux cités des métiers. En revanche, nous avons conclu une convention avec la Région wallonne pour l'ensemble des cités des métiers et des carrefours des métiers. Le but est de doter ces dispositifs des moyens humains nécessaires, compte tenu de la demande croissante de bénéficiaires issus de l'enseignement obligatoire.

Concrètement, il s'agit de mettre à la disposition de ces structures des chargés de mission et des travailleurs APE (aide à la promotion de l'emploi) remplissant les fonctions de conseillers en orientation. La convention prévoit d'octroyer deux équivalents temps plein (ETP) par cité des métiers et huit ETP pour l'ensemble des carrefours des métiers. Les chargés de mission seront sous statut «Article 5». Les aides de ce type étaient déjà prévues durant la précédente législature, mais de façon disparate; nous procédons donc aujourd'hui à une régularisation.

Toutes les cités des métiers et carrefours des métiers ne font pas encore l'objet d'une mise à disposition en personnel équivalente. En effet, avant de compléter leurs cadres, une analyse juridique était nécessaire afin de nous assurer que les procédures soient compatibles avec la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs. Celle-ci interdit notamment la mise à disposition des travailleurs au profit d'utilisateurs. Sur cette base, nous pourrions autoriser les recrutements, à partir de septembre 2022.

Pour l'octroi d'un soutien à la Cité des métiers de Charleroi, au regard de ses besoins en matière d'infrastructure notamment, le gouvernement a débloqué une enveloppe de 100 000 euros. Les discussions sont en cours avec l'opérateur pour en formaliser l'affectation.

Quant à l'articulation entre les cités des métiers et les réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence, le gouvernement a confirmé que le dispositif et l'offre en orientation du réseau des cités des métiers doivent compléter, enrichir et soutenir la réforme impulsée dans le cadre du Pacte, qui vise à implémenter une approche éducative et positive de l'orientation, à laquelle seront formées les équipes éducatives.

Nous poursuivons les travaux sur la création d'un portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles consacré à l'orientation, l'établissement d'un cadastre des outils d'orientation et l'instauration carnet de l'élève. Dans le même temps, nous continuons à discuter avec nos partenaires des cités et des carrefours des métiers sur la définition, tant quantitative que qualitative, de leur offre en matière d'orientation.

Enfin, en ce qui concerne le chantier n° 5 du Pacte, le gouvernement a approuvé en première lecture, le 24 mars dernier, l'avant-projet de décret relatif au parcours d'enseignement qualifiant (PEQ). Le PEQ, nouvel acronyme de l'enseignement, a pour ambition de remplacer le dispositif pilote de la CPU, dès le 1^{er} septembre 2022. Il sera appliqué à toutes les options dès la rentrée 2023.

Les travaux relatifs à la gouvernance et au pilotage de l'enseignement qualifiant se poursuivent après une première discussion en Comité de concertation du Pacte. Il est envisagé de présenter le texte de l'avant-projet de décret au plus tard au début du mois de mai.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Je note que des soutiens sont prévus pour la Cité des métiers de Charleroi, notamment sous la forme d'ETP. Je resterai attentive à la façon dont cela sera mis en œuvre en septembre. J'entends qu'un budget de 100 000 euros sera dégagé pour les besoins en infrastructures de la Cité des métiers de Charleroi. Ce projet est soutenu depuis plusieurs années par le gouvernement. Je m'interroge tout de même sur les éventuelles demandes d'autres cités. Je questionnerai le ministre Daerden ou le ministre-président à ce sujet.

Madame la Ministre, concernant le chantier de l'enseignement qualifiant, vous nous annoncez que le gouvernement a approuvé un avant-projet de décret. Toutefois, je suis surprise de vous entendre dire que le texte sera déjà présenté au Parlement au mois de mai.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le gouvernement a déjà approuvé en première lecture l'avant-projet de décret relatif au PEQ. Ce nouveau dispositif vient remplacer la CPU et le texte doit entrer en vigueur en septembre. C'est l'avant-projet de décret relatif à l'autre axe, à savoir le pilotage et la gouvernance des options de l'enseignement qualifiant, qui sera présenté au gouvernement au début du mois de mai.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – C'est plus clair. Il y a donc deux textes, dont l'un est déjà dans le circuit et suscite l'inquiétude de certaines écoles. Si le texte doit être adopté en mai pour une entrée en vigueur en septembre, je vous invite à vous concerter avec toutes les écoles qui utilisent la CPU pour explorer avec elles des pistes de solution concernant notamment les périodes de médiation, qui sont vouées à disparaître.

2.10 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Scolarisation et accompagnement des jeunes réfugiés venant d'Ukraine»

2.11 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Accueil des enfants ukrainiens dans nos établissements scolaires»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, lors de la dernière réunion de notre commission, vous nous avez indiqué avoir encore assez peu d'informations concernant l'arrivée des réfugiés fuyant l'Ukraine. Toutefois, vous estimiez que la Wallonie devrait accueillir environ 40 000 mineurs. Vous avez également énuméré les solutions possibles: l'intégration, en tant qu'élève libre, dans les classes ordinaires, dans des classes DASPA (dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants) existantes ou de nouvelles classes DASPA.

J'ai pris connaissance de votre circulaire 8507 du 10 mars qui traite principalement d'informations concernant les ressources pédagogiques autour de la notion de «conflit» et le rappel de règles existantes. Ce texte est une bonne initiative. Il y est question aussi de futures décisions gouvernementales en termes de réglementation. Par ailleurs, j'ai insisté sur la nécessité d'assouplir les règles partout où c'est possible. Toutefois, dans cette circulaire très générale, on ne trouve aucune information particulière concernant les enfants ou les jeunes en situation de handicap et/ou de besoins spécifiques. Ces jeunes qui ont connu des situations traumatisantes, vécu sous les bombardements russes, parfois perdu leurs proches auront besoin d'un soutien et d'un accompagnement psychologique.

J'ai aussi évoqué une piste de solution: la création, dans les écoles belges francophones, de classes composées uniquement d'élèves ukrainiens et encadrés par des enseignants ukrainiens. Quelques jours plus tard, j'ai lu qu'une école privée dispensant des cours en ukrainien et des cours de français était en gestation à l'initiative de deux jeunes femmes d'origine ukrainienne résidant en Belgique. Leur idée «est de permettre aux enfants de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle pour leur offrir une transition douce avec leur vie d'avant». Et l'une d'elles d'ajouter: «Idéalement, ça devrait être à Bruxelles ou dans les environs de la capitale en un lieu accessible en transports en commun.» Il appert que des enseignants ukrainiens présents sur le territoire belge sont enclins à dispenser bénévolement des cours, mais les initiatrices du projet ont besoin de financement logistique pour les problèmes des locaux, des assurances et autres frais.

Pouvez-vous faire le point sur le nombre d'élèves inscrits aujourd'hui? Combien ont pu rejoindre des classes d'âge ordinaires et combien sont inscrits dans les classes DASPA? De nouvelles classes DASPA ont-elles déjà été créées? Comment se passe leur intégration? S'agissant de la création de nouvelles classes DASPA, les pouvoirs organisateurs (PO) ont-ils pu rapidement engager des enseignants malgré la pénurie? Depuis la publication de votre circulaire, des dispositions particulières ont-elles été prises? Puisque vous indiquiez dans la circulaire qu'il allait y avoir de futures décisions gouvernementales, quelles nouvelles dispositions le gouvernement a-t-il prises pour soutenir l'accueil des réfugiés?

Au niveau du soutien psychomédicosocial, les centres PMS sont déjà fort accaparés par leurs missions de soutien en raison de la pandémie. Avez-vous donné des recommandations particulières à leur égard? Avez-vous eu vent de cette fameuse

école «ukrainienne»? Quel support la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle lui apporter, en termes logistiques, de reconnaissance ou de subventionnement? Enfin, quelle coordination la Fédération Wallonie-Bruxelles assure-t-elle avec les autres niveaux de pouvoir? Avez-vous revu les représentants de PO pour envisager des assouplissements ou l'accueil des réfugiés dans les écoles?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Nous avons appris dans la presse l'initiative de ces deux femmes d'origine ukrainienne résidant en Belgique d'ouvrir une école destinée aux enfants ukrainiens réfugiés, où seraient dispensés des cours en ukrainien et en français. Votre porte-parole, Madame la Ministre, a indiqué qu'il s'agissait d'une initiative privée n'ayant rien à voir avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et que cette école ne serait pas reconnue par cette dernière. Pouvez-vous étayer cette réponse?

Si cette initiative est indépendante de la Fédération, elle rejoint néanmoins les efforts déployés par votre gouvernement pour accueillir dignement les écoliers en provenance d'Ukraine. En ce sens, elle mériterait au moins que l'on réfléchisse à la manière de l'intégrer aux dispositifs prévus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une situation d'urgence telle que nous la vivons demande sans doute adaptation et souplesse d'organisation. Comment envisagez-vous cet aspect?

Par ailleurs, pouvez-vous nous donner des nouvelles du groupe de travail constitué en interne au niveau de la Fédération? Que pouvez-vous nous dire concernant son ordre du jour et ses conclusions éventuelles? À ce jour, combien d'élèves ukrainiens sont-ils encodés dans la base de données SIEL (Signalétique ELèves)? A-t-on des perspectives plus précises pour les prochaines semaines? En outre, quels sont les retours que vous avez du terrain sur l'intégration de ces enfants? Le dispositif DASPA suffit-il en l'état? La fluidité et la rapidité nécessaires sont-elles au rendez-vous? Des adaptations sont-elles envisagées? Dans l'affirmative, lesquelles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, Monsieur le Député, nous n'avons encore que peu d'information sur l'ampleur de nos tâches à venir. Selon certains scénarios, nous pourrions avoir à accueillir dans nos écoles un nombre conséquent d'enfants provenant d'Ukraine. Cette vague humanitaire se caractérise par son ampleur, sans commune mesure avec d'autres vagues migratoires que nous avons connues.

Nous avançons pas à pas avec notre administration et avec les acteurs institutionnels de l'enseignement, en essayant de suivre la situation au plus près. Selon les chiffres disponibles lundi, 29 123 réfugiés en provenance d'Ukraine étaient enregistrés auprès des services de l'Office des étrangers. En extrapolant les données disponibles par le biais de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), on compterait approximativement 43 % de réfugiés mineurs, dont 37 % sont scolarisables. C'est dire l'ampleur du défi que nous devons relever!

Lundi, 874 élèves ukrainiens étaient inscrits dans la base de données SIEL. Aujourd'hui, nous en comptons 992. La première semaine, nous n'en comptons que trente, puis cela n'a fait qu'augmenter très vite. Sur les 992 enfants, 127 sont en DASPA, 239 sont inscrits dans l'enseignement maternel, 483 dans l'enseignement primaire et 143 dans l'enseignement secondaire. On constate donc une concentration plus importante dans l'enseignement primaire et celle-ci se vérifie jour après jour. Évidemment, je ne dispose pas de chiffres sur la répartition entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé, mais les enfants qui doivent faire l'objet d'un suivi dans l'enseignement spécialisé peuvent évidemment le faire. Cela a été précisé dans la circulaire.

Au total, depuis le mois de novembre 2021, 11 DASPA ont été créés ou sont en cours de création dans l'enseignement fondamental et 10 DASPA ont vu leur capacité augmentée. Dans l'enseignement secondaire, 5 DASPA sont en cours de création et cela va encore évoluer compte tenu de l'augmentation des chiffres évoquée. La semaine passée, le gouvernement a pris différentes mesures en vue de répondre au mieux aux demandes provenant du terrain et reprises dans la circulaire 8517.

Ainsi, nous avons prévu une fluidification du mécanisme d'octroi des périodes complémentaires «DASPA» en attribuant une délégation à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Celle-ci aura pour mission d'octroyer ces périodes conformément à l'article 7 du décret du 7 février 2019 visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française. Nous avons prévu que toutes les créations de classe DASPA ou les périodes complémentaires peuvent être activées dès la décision de l'administration. Il ne faut donc pas attendre le mois suivant, comme le veut la règle traditionnelle. Notre but est de faire en sorte que les moyens arrivent plus rapidement là où ils sont nécessaires.

Nous avons également prévu d'effectuer un contrôle précis du nombre d'élèves qui s'inscrivent dans les écoles et de leur répartition, ainsi que du nombre de DASPA qui vont être créés. Une grande inconnue reste le lieu d'arrivée de nombreux réfugiés, qui se répartissent de manière non homogène sur le territoire. À moyen terme, nous courons ainsi le risque de rencontrer des problèmes dans l'offre de places dans les zones qui sont déjà sous tension démographique.

Pour le moment, 80 % des réfugiés ne requièrent pas de logement d'urgence; ils sont accueillis par des particuliers ou se débrouillent avec leurs moyens. Cela a pour effet que nous ignorons où ils s'installent. Il est donc compliqué pour le moment d'anticiper les endroits où les écoles seront le plus sollicitées. Il semble toutefois d'ores et déjà très clair que la pression est plus élevée dans les grandes villes.

Différents groupes de travail ont été créés afin de clarifier les questions en suspens, notamment celle, très importante, de la prise en compte des élèves dans les

coûts d'encadrement et de fonctionnement, ou encore, aux enjeux de la prise en charge des élèves dans un contexte de pénurie d'enseignants. Nous savons que des problèmes se posent déjà çà et là en termes de recrutement. C'est pour cela que, dans le cadre du groupe de travail relatif à cette pénurie, nous allons envisager toutes les pistes, y compris celle d'engager des enseignants ukrainiens ou de faire venir des pensionnés.

S'agissant de la *task force* en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui regroupe les cabinets ministériels et les différents services de l'administration, ses membres se réunissent chaque semaine pour faire le point sur l'évolution de la situation et les problématiques rencontrées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le principal problème reste l'absence de visibilité sur le nombre attendu de réfugiés et leur répartition sur le territoire. Le ministre-président participe quant à lui aux réunions interfédérales, afin d'y porter nos différents points d'attention. Au-delà des différents groupes de travail, je rencontre hebdomadairement les acteurs de l'enseignement pour faire le point et leur permettre de nous faire part de leurs préoccupations et pistes de solution.

Enfin, les écoles purement privées ou associatives auraient certainement un rôle à jouer. Cependant, à ce stade, elles ne peuvent pas bénéficier de subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles sans passer par les procédures habituelles, faute notamment de ne pouvoir contrôler les apprentissages qui y sont dispensés ou la qualité de l'enseignement. Par ailleurs, à quel titre nos services seraient-ils en mesure de juger de l'enseignement ukrainien qui y serait donné? Ces établissements ne peuvent donc être reconnus comme «écoles» au sens de la législation en vigueur. Toutefois, au regard de la situation inédite dans laquelle nous nous trouvons, nous allons évidemment réfléchir à la façon de tenir compte au mieux de ces initiatives et tâcherons de faire coexister ces établissements avec ceux de nos réseaux d'enseignement. Mon collaborateur a d'ailleurs déjà prévu de rencontrer différentes personnes qui sont à la base de cette initiative.

On peut aussi imaginer que, d'une famille à l'autre, les attentes ne sont pas les mêmes. Certaines pensent s'ancrer de manière plus durable sur notre territoire, tandis que d'autres aspirent à retourner dans leur pays le plus vite possible. Les démarches ne sont donc pas toujours identiques. Quoi qu'il en soit, nous constatons une grande demande d'inscriptions dans les écoles.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, votre réponse témoigne de l'augmentation du nombre de DASPA. Le système est donc bien enclenché. Il était très important d'octroyer une délégation à la DGEO et de ne pas avoir à attendre le mois suivant. Cela nous permet de faire preuve de souplesse et de réactivité, conformément à notre demande. Nous reviendrons sans doute régulièrement vers vous pour faire le point sur ce dossier.

Je voudrais tout de même revenir sur cette idée d'intégrer – peut-être au sein des grandes villes – des classes dans nos écoles qui seraient dirigées par l'un ou l'autre

enseignant ukrainien. J'entends bien que les initiatives associatives ne peuvent pas être reconnues pour le moment. Mais qu'avons-nous alors comme solution à offrir à ces enfants, si ce n'est de les faire assister à des cours au sein d'écoles qui compteraient une ou deux salles de classe vides? Ce n'est pas toujours facile dans les grandes villes où les classes sont parfois les plus saturées, mais de telles pistes devraient être approfondies.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – En tout cas, la ville de Bruxelles nous a fait une demande pour ouvrir trois classes DASPA. Nous verrons comment ces initiatives évoluent et si des enseignants ukrainiens y prendront ou non part. Quoi qu'il en soit, des initiatives existent déjà là où l'afflux d'enfants ukrainiens est le plus important.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, vos éléments de réponse nous confortent dans l'idée que vous faites preuve de réactivité, que des solutions sont imaginées et que le travail a bien été entamé. Vous avez parlé de situation inédite et vous n'avez pas balayé d'un revers de la main les initiatives privées. Elles auront leur utilité, non seulement dans le cadre d'un cursus classique, mais aussi en termes d'intégration. En effet, nous allons aussi être confrontés à un problème culturel. J'entends beaucoup de gens dire que «l'Ukraine, c'est juste à côté», mais la culture de ce pays est différente. Des gens en contact avec la culture ukrainienne pourront donc contribuer à l'intégration rapide de ces enfants. Puisque des discussions sont en cours, nous reviendrons ultérieurement vers vous pour savoir comment se sont déroulées ces concertations et quels sont leurs résultats.

2.12 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Les centres de dépaysement et de plein air (CDPA) étaient autrefois attachés à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) avant d'être transférés au ministère par le biais du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française. Ils sont ainsi à égale distance de tous les pouvoirs organisateurs et peuvent proposer leurs services à toutes les écoles. Ils constituent une ressource fort utile pour les écoles qui veulent organiser des séjours pédagogiques de type «classes vertes» à moindres frais. Cette caractéristique rejoint la volonté de tendre vers la gratuité des frais scolaires, conformément au Pacte pour un enseignement d'excellence. Les CDPA ont évidemment souffert pendant la pandémie, eu égard à l'interdiction des activités extrascolaires. Ils s'invitent à nouveau dans l'actualité en cette période où ils permettraient peut-être de loger des réfugiés en provenance d'Ukraine.

Toutefois, Madame la Ministre, des rumeurs courent à propos d'un possible retour dans le giron de WBE. Le 12 octobre 2021, vous avez indiqué qu'avant de prendre une décision à ce sujet, il était indispensable de réaliser un état des lieux de

chaque CDPA sur les plans des ressources humaines, de l'offre de services et des infrastructures. Vous avez justifié cette nécessité en soulignant que les modalités d'accueil et l'environnement de ces centres étaient très variés et correspondaient à des besoins différents. Vous avez d'ailleurs indiqué que la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) s'était rendue dans chacun des centres.

Pouvez-vous faire le point sur l'état des lieux réalisé par les services? Quelles en sont les grandes lignes en termes de ressources pédagogiques, de ressources humaines et d'infrastructures? Un schéma de réorganisation, de redéploiement et de consolidation a-t-il été mis au point? Ce dossier implique-t-il des budgets conséquents, eu égard au vieillissement de certaines infrastructures? Le gouvernement a-t-il déjà pris une décision à propos des CDPA?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La DGEO s'est effectivement rendue dans chacun des CDPA et dialogue constamment avec leurs directions dans une optique d'harmonisation de l'offre. Ces contacts ont fait apparaître des réalités parfois très contrastées en fonction des spécificités des centres.

Concernant les ressources humaines, les CDPA comptent actuellement environ 120 équivalents temps plein (ETP), dont la majorité est constituée du personnel ouvrier qui assure leur fonctionnement. Sur le plan pédagogique, plusieurs projets sont menés, notamment la formation des éducateurs pédagogiques et des échanges de bonnes pratiques. Un recensement des outils pédagogiques disponibles devra encore être réalisé afin de les rendre plus accessibles, mais également pour s'assurer de leur adéquation avec les futurs référentiels.

Mes services m'ont proposé un plan de déploiement et une vision stratégique des CDPA portant sur plusieurs axes: la gestion du personnel, des finances et des infrastructures, le fonctionnement des centres et les relations avec les publics cibles. Partant, différents scénarios sont envisageables. Par ailleurs, le contrat de gestion de WBE prévoit que le gouvernement doit, en concertation avec WBE, trancher la question de la délégation de la compétence de pouvoir organisateur des CDPA. Le ministre Daerden a entamé des discussions avec le gouvernement, mais la question n'est pas encore résolue.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Ce dossier peut paraître sensible, mais les CDPA sont des structures très intéressantes et emploient des personnes compétentes et particulièrement investies dans la gestion de ces outils et dans l'accueil des élèves. Ils doivent donc rester à égale distance de tous les réseaux pour que ces derniers y aient tous accès. Mon groupe n'est donc pas vraiment favorable à une reprise par WBE. Nous envisagerions plutôt une intégration au sein de l'administration avec un certain degré d'autonomie, à l'instar des centres ADEPS en Région wallonne. Cet exemple pourrait servir d'inspiration.

2.13 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Jeunes élèves aidants proches»

M. Nicolas Janssen (MR). – En octobre dernier, Madame la Ministre, je vous ai interrogée sur la problématique des jeunes élèves aidants proches. Ce sujet me tient particulièrement à cœur. Je voudrais revenir sur les moyens qui permettraient aux jeunes élèves aidants proches de bénéficier de la même insertion scolaire et sociale que leurs pairs.

Vous m’avez répondu qu’une coopération entre les écoles et les organisations, telles que l’ASBL Jeunes & aidants proches, était envisageable. Cette ASBL propose effectivement un panel de ressources. Bien qu’elle propose un programme de soutien et d’accompagnement aux jeunes aidants proches, elle ne peut cependant pas se substituer à l’établissement scolaire et aux enseignants, qui sont en contact constant avec les élèves et qui pourraient les aider dans leur parcours scolaire.

Certains partenariats entre les écoles et les familles sont effectivement mis en place sous la houlette des centres PMS. À ce titre, le 27 avril prochain, une journée sera dédiée à la formation des travailleurs des centres PMS quant aux enjeux de l’accompagnement. Ce type de formation permet une sensibilisation accrue à la problématique.

Existe-t-il, à l’heure actuelle, une formation axée sur la sensibilisation du personnel de l’éducation à ce sujet? Dans la négative, serait-il possible de développer ce type de formation pour les enseignants et le personnel éducatif? Comment outiller les professionnels de l’enseignement et le personnel des centres PMS, afin d’approcher cette réalité dans toutes les écoles? De cette manière, ils disposeraient des outils nécessaires pour écouter les élèves, pour les soutenir et pour les rediriger vers les personnes adéquates, dont les centres PMS.

Plus globalement, si ce genre d’initiatives existe déjà depuis quelques années, j’aimerais souligner le manque d’informations sur cette thématique. En effet, il y a peu d’informations, notamment dans l’espace public et les écoles, sur les différentes procédures à suivre pour reconnaître et aider ces jeunes. Le syntagme «jeunes aidants proches» en lui-même reste encore assez peu connu, alors que cette problématique touche presque chaque classe, d’après les statistiques dont j’ai eu connaissance. Ne serait-il pas opportun de mettre en lumière cette problématique grâce à une campagne de sensibilisation?

Quant aux élèves jeunes aidants proches eux-mêmes, serait-il envisageable de leur accorder certaines facilités, par exemple au niveau des horaires, des examens et des travaux pratiques? Cela nécessiterait la reconnaissance d’un statut spécifique. Une réflexion pourrait-elle être menée à ce sujet?

Par ailleurs, dans votre précédente réponse, vous me disiez que la concertation régulière que vous assurez avec les pouvoirs organisateurs et les acteurs de l’enseignement n’a pas fait apparaître cette problématique. Pourtant, trois élèves en

moyenne par classe sont touchés par cette lourde réalité. Serait-il possible d'avoir une confirmation de ces chiffres, après une enquête menée par l'administration?

Est-il possible d'accorder une attention accrue à l'égard de ces jeunes, que ce soit au niveau de la formation des enseignants ou des centres PMS? Il faut en effet que cette problématique soit plus visible et mieux connue.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Comme je vous l'ai déjà dit en octobre dernier, Monsieur le Député, l'ASBL Jeunes & aidants proches offre à toute personne concernée de près ou de loin par cette thématique un large panel d'outils, de matériel pédagogique, de formations et de sensibilisation à cette problématique qui concernerait, selon une étude réalisée par l'Université libre de Bruxelles (ULB) dans six écoles bruxelloises, près de 14 % des élèves. Tout établissement scolaire ou centre PMS qui le souhaite peut donc se tourner vers cette structure d'appui et établir une collaboration avec elle.

Concernant la formation collective obligatoire inter-réseaux, il appartient au gouvernement, sur la base du récent décret relatif à la formation professionnelle continue, de fixer, pour une période de six ans, les besoins institutionnels en termes de formation professionnelle continue, et ce, sur la base des objectifs d'amélioration du système éducatif, des orientations du système éducatif et des politiques éducatives qu'il entend promouvoir. Je soumettrai prochainement au gouvernement un projet d'arrêté fixant les besoins institutionnels pour la période 2023-2029.

S'il n'existe pas de formation spécifique à ce sujet, le décret définissant la formation initiale des enseignants prévoit toutefois le développement et l'acquisition de compétences se traduisant entre autres par la capacité à créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves et leur entourage, notamment familial. Les formations organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et les fédérations de pouvoirs organisateurs relèvent quant à elles de leurs prérogatives.

Pour partager et transmettre son savoir-faire, l'ASBL a la possibilité de répondre aux appels d'offres lancés par l'Institut provincial de formation continuée (IPFC) ou de proposer son expertise auprès des organes se chargeant de la formation chez WBE et les autres fédérations de pouvoirs organisateurs.

Je me réjouis de constater que le vécu des jeunes aidants proches est de moins en moins opaque: il rentre désormais dans le champ des préoccupations des travailleurs psychosociaux. La journée organisée pour les centres PMS en avril prochain, à laquelle participera mon cabinet, en est la preuve. Cette journée constituera une source de réflexion pour les équipes; celles-ci ne manqueront pas d'utiliser les nouvelles connaissances acquises pour accompagner de manière optimale les jeunes aidants proches identifiés dans leur parcours scolaire et pour aménager ce

qui est nécessaire et possible pour les soutenir au mieux. Il s'agit d'ailleurs de l'essence même de leur travail.

À ce jour, je n'ai pas connaissance d'une nouvelle étude menée sur le sujet, ce qui n'empêche pas la poursuite de la mise en lumière de ce phénomène.

Je suis consciente des conséquences pour les jeunes qui aident un proche présentant des dépendances: ces jeunes passent bien souvent sous les radars des équipes éducatives en raison de leur volonté de discrétion vis-à-vis de l'extérieur. Cependant, je suis persuadée que l'information et la sensibilisation percoleront et se généraliseront auprès des différents acteurs du système éducatif.

M. Nicolas Janssen (MR). – Une enquête qui a été réalisée à l'échelle européenne met en évidence la problématique des jeunes élèves aidants proches. Elle a eu lieu en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Suède, mais pas en Belgique. Il pourrait être intéressant de faire partie de la prochaine édition de cette enquête afin de disposer d'éléments objectifs et de connaître des pratiques permettant l'amélioration de la situation de ces jeunes.

2.14 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Réforme des pôles territoriaux»

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'est engagé à décroiser les enseignements ordinaire et spécialisé. Vous en avez fait une priorité, notamment grâce à la création des pôles territoriaux. Comme pour toute nouvelle réforme, la communication joue un rôle clé. La transition entre les deux systèmes pouvant s'avérer problématique, des propositions d'assouplissement ont été soumises aux fédérations de pouvoirs organisateurs et à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Comme vous l'avez affirmé en commission le 8 février dernier, vous auriez dû recevoir leurs commentaires pour le 9 février. Les avez-vous obtenus? Dans l'affirmative, pourriez-vous m'informer sur les réponses des fédérations des pouvoirs organisateurs? Dans quel sens visent-elles à assurer une transition plus harmonieuse entre les systèmes? Les acteurs de terrain ont-ils été suffisamment inclus dans les discussions pour ces propositions d'assouplissement? Leur expérience apporterait une plus-value à l'application de cette réforme. Pouvez-vous également, de manière plus générale, dresser un état des lieux actualisé de cette dernière?

Par ailleurs, une table ronde «Handicap intellectuel et inclusion scolaire», prévue sur deux jours en novembre et décembre 2021, avait été annulée. La première session avait été prévue à la fin du mois de novembre. Une seconde journée de travail devait avoir lieu en présentiel au printemps. L'évolution de la crise sanitaire permettant désormais une organisation de cette table ronde, une date a-t-elle été fixée? Si oui, laquelle?

Comme vous le dites très régulièrement, vous mettez un point d'honneur à rencontrer les acteurs de terrain. Pourriez-vous communiquer le programme détaillé des discussions attendues? D'autres tables rondes sont-elles prévues? Les familles concernées seront-elles mobilisées?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'organisation de la deuxième journée de la table ronde «Handicap intellectuel et inclusion scolaire» fera cette semaine l'objet d'une réunion de travail entre mon cabinet, l'ASBL Inclusion, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) et Unia afin de déterminer conjointement les modalités d'organisation de cette journée et, sur cette base, de les communiquer le plus rapidement possible aux participants.

Quant à la réforme des pôles territoriaux, une communication efficiente est primordiale et elle est prévue. Lors de la rentrée prochaine, 48 pôles seront opérationnels et les coordonnateurs recrutés sont déjà présents sur le terrain à la rencontre des écoles coopérantes. C'est précisément parce que les acteurs de terrain nous font part de leurs questions et de leurs difficultés que nous avons considéré que certains assouplissements dans l'opérationnalisation étaient nécessaires pendant la phase transitoire à partir de l'année scolaire prochaine. Monsieur le Député, vous me permettez de ne pas en dire plus aujourd'hui puisque ces assouplissements doivent encore être validés par le gouvernement et soumis à la négociation.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, merci pour ces premiers éléments d'information. Nous aurions aimé en savoir plus, car les demandes d'assouplissements sont nombreuses et le besoin de communication est plus que jamais présent. Je ne doute pas que vous ferez le nécessaire.

2.15 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Voyages scolaires»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je souhaite revenir sur la question des voyages scolaires, abordée lors de la dernière séance plénière. La Ligue des familles maintient l'idée exprimée le 16 mars dernier de clarifier la législation en ce qui concerne le caractère obligatoire ou facultatif des voyages scolaires. Les différences d'interprétation sont souvent très importantes entre les écoles et il ne faut pas minimiser ce phénomène, car les parents discutent entre eux et se demandent pourquoi un voyage est obligatoire dans une école et pas dans une autre.

Cette demande de clarification est justement basée sur le fait que certaines écoles s'arrogent par exemple le droit d'inscrire dans le règlement d'ordre intérieur que les voyages scolaires sont obligatoires, exerçant ainsi une pression énorme sur les parents qui n'ont parfois pas les moyens de payer des sommes très importantes. Certaines écoles, par la manière avec laquelle elles inscrivent le sujet dans leur

projet d'établissement et le communiquent, envoient un message d'obligation aux parents sans le dire explicitement.

Le phénomène n'est pas marginal. En effet, plusieurs témoignages que j'ai recueillis et beaucoup d'autres mis en exergue par la Ligue des familles montrent comment la pression de l'obligation s'exerce sur les parents. Vous avez répondu en séance plénière qu'il était «primordial de favoriser au sein des écoles la réflexion sur l'organisation de voyages qui peuvent convenir à tous, plutôt que d'acter au travers d'un décret le caractère facultatif du voyage scolaire qui, de facto, ancrerait dans la réalité qu'un certain nombre d'élèves en sont exclus».

Vous aviez donc affirmé que la circulaire 6289 du 3 août 2017 relative à l'organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s) en Belgique et à l'étranger se suffit à elle-même. Je vous rejoins sur le fait qu'il faudrait travailler à l'organisation de voyages accessibles à tous, surtout pour les enfants de familles précarisées. Néanmoins, il convient de trouver des réponses adéquates à cette pression qui s'exerce de plus en plus sur les parents, parfois au mépris de ce qui existe sur le plan légal et de certaines interprétations.

À défaut de clarifier la législation, quelles mesures prenez-vous concrètement pour éviter les dérives des écoles qui rendent obligatoires les voyages scolaires? Quels sont les moyens donnés à l'administration pour contrôler les écoles et dialoguer avec celles qui ne respectent pas la circulaire, et les sanctionner si elles persistent? Cette problématique crée des tensions dans les écoles. Avez-vous demandé à l'administration l'état des signalements de parents concernant les divergences avec les établissements scolaires?

En séance plénière, vous avez déclaré que vous reviendriez en commission sur le travail à long terme. En ce qui concerne la poursuite de l'agenda «Gratuité», vous avez affirmé que, lors du dernier conclave budgétaire, vous n'aviez pas obtenu les budgets nécessaires pour poursuivre l'instauration des mesures de gratuité dans l'enseignement primaire. Le sujet a-t-il été débattu lors de ce conclave? Quels choix avez-vous opérés dans vos budgets de manière prioritaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, la circulaire 6289 impose un taux de participation minimum des élèves et explicite que le coût du voyage ne peut en aucun cas être un frein à cette participation. Je ne rappellerai pas de manière exhaustive toutes les recommandations assez précises que contient ce texte. Il n'existe aucune mesure de sanction particulière à l'égard des écoles. L'administration dénombre un contact une ou deux fois par mois avec des parents au sujet du caractère obligatoire de la participation aux voyages scolaires.

Je me permets de rappeler que la circulaire fixe un taux de participation aux voyages scolaires de 70 %, de sorte que, dans les faits, cette participation n'est

effectivement pas obligatoire. Il est à noter que ce taux a été assoupli à titre exceptionnel au cours de la présente année scolaire, compte tenu des difficultés particulières générées par la pandémie de Covid-19 et les mesures prises par différents pays comme l'utilisation de *pass* sanitaires. Cet assouplissement n'a donc aucune vocation à perdurer.

Je vous confirme avoir déposé, lors du dernier conclave budgétaire, une demande de budget complémentaire pour étendre les mesures de gratuité à l'enseignement primaire. Cette demande n'a malheureusement pas abouti, pour différentes raisons, mais certainement pas parce qu'il ne s'agit pas d'une priorité politique à mes yeux, au contraire.

À cet égard, je vous informe que la poursuite des travaux sur la modélisation de plafonds des coûts des voyages scolaires dans l'enseignement primaire reste bien prévue. Cette modélisation connaît actuellement une nouvelle mise à jour grâce à l'étude réalisée à la rentrée scolaire par la Ligue des familles. Mon objectif est de présenter dans les prochains mois aux acteurs de l'enseignement une proposition plus complète de plafonds réglementaires.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, vous venez de rappeler de façon claire les règles de la circulaire 6289. Nous remarquons que la manière dont certaines écoles appliquent cette circulaire fait que certains parents continuent à se plaindre, y compris auprès d'organisations comme la Ligue des familles. Un travail doit être fait à ce niveau. La circulaire ne prévoit pas de sanctions, mais il serait pertinent que l'administration réfléchisse à la manière dont le contact avec les écoles peut être organisé afin d'alléger la pression sur les parents. Concernant l'état des signalements, vous avez parlé d'une à deux fois par mois, ce qui montre une certaine récurrence.

En séance plénière, vous avez brièvement évoqué le conclave budgétaire. J'aurais aimé avoir des précisions sur ce que vous y aviez dit.

Enfin, il est important de continuer à travailler sur l'agenda «Gratuité». Comme vous l'avez rappelé, c'est une priorité et c'est aussi le moyen le plus efficace de régler ce genre de problème de manière structurelle.

2.16 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Équivalences de diplôme (suivi)»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, en janvier dernier, je vous ai interrogée sur la facilitation des procédures concernant l'accessibilité aux équivalences de diplôme. J'aimerais faire le suivi de vos efforts et des mesures que vous déployez dans ce dossier. Trois points importants sont au cœur de ma question.

Le premier concerne la création du système d'introduction du dossier et du paiement en ligne. Cette nouveauté devrait mener à la disparition de l'envoi des originaux par recommandé à la poste ainsi que tous les problèmes de perte de dossiers et les retards connexes. Ce service est-il déjà opérationnel? Pouvez-vous faire le point? S'il n'est pas opérationnel, quel est le calendrier prévu à cet effet?

En ce qui concerne l'information, lors d'une de mes questions précédentes, je vous ai indiqué que ce sont les femmes dans les situations les plus précaires et ayant obtenu un diplôme dans un pays hors de l'Union européenne qui sont les plus touchées par le refus d'équivalence. Des associations assurent le suivi de certaines de ces femmes. Citons des associations telles que l'ASBL Caravane pour la paix et la solidarité, située à Namur et soutenue dans le cadre des droits des femmes par votre collègue Bénédicte Linard, ou le collectif So-Lianes à Bruxelles, soutenu par Mme Nawal Ben Hamou. Néanmoins, le travail à mener auprès de ces publics est très important. Ces femmes ont besoin d'être mieux informées sur les procédures et les démarches. Quelles sont les mesures mises en œuvre à votre niveau et au niveau du service des équivalences pour mieux informer les différents publics?

Le consortium d'associations et d'organisations syndicales ayant publié un mémorandum sur la problématique des équivalences demande la transparence des procédures, notamment en ce qui concerne les rétrogradations ou relégations des diplômes de pays étrangers. L'exemple qui revient souvent est celui du diplôme de fin d'études congolais. Existe-t-il un rapport ou une note détaillant les raisons pour lesquelles ce diplôme a connu une rétrogradation? Ce rapport est-il disponible? Si oui, pouvons-nous en disposer? Plus généralement, pourquoi les rapports justifiant ces relégations ne sont-ils pas publics?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le module de paiement du service des équivalences de l'enseignement secondaire mis en ligne en avril 2012 fonctionne aujourd'hui de manière efficace. Quant à la procédure actuelle en matière d'envoi par voie postale, elle exige toujours la production de copies certifiées conformes ou de documents originaux.

Comme je vous l'ai indiqué en janvier dernier, la simplification des procédures, notamment l'introduction d'une demande d'équivalence en ligne dans le cadre d'une procédure dématérialisée, prendra encore du temps tant son instauration est complexe. Elle fait cependant partie intégrante des dix axes prioritaires de l'Administration générale de l'enseignement (AGE) en matière de dématérialisation des démarches externes des usagers. L'analyse détaillée de cette simplification a débuté ce mois-ci.

Concernant les équivalences de diplômes pour les ressortissants étrangers, le service des équivalences de l'enseignement secondaire prend en compte les documents scolaires et les diplômes délivrés par les États, ainsi que ceux qui, tout en étant délivrés par d'autres structures, sont reconnus par ces États.

L'article 1^{er} de l'arrêté royal du 20 juillet 1971 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers indique que, pour les titres délivrés en dehors d'un pays de l'Union européenne, l'équivalence accorde exactement autant de droits que si l'étudiant avait poursuivi sa scolarité dans son pays d'origine.

Très souvent, des étudiants obtiennent une équivalence de leur diplôme d'études secondaires qui ne les autorise à poursuivre leurs études que dans un type d'enseignement supérieur – type court, type long ou universitaire – ou dans un domaine particulier. Parfois même, l'équivalence ne leur permet pas d'entreprendre des études supérieures.

En ce qui concerne les femmes, en particulier les femmes migrantes, mes services entretiennent des contacts réguliers avec des acteurs de terrain tels que Actiris, l'*Agentschap Integratie en Inburgering* ou encore la Coopération et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ) afin de s'assurer que l'information relative aux équivalences est diffusée et comprise au mieux. Par ailleurs, le site internet www.equivalences.cfwb.be est traduit en anglais pour donner plus facilement l'accès aux informations relatives à l'introduction de ces demandes aux demandeurs d'équivalence qui ne maîtrisent pas la langue française.

Quant aux diplômes congolais, au même titre que les diplômes obtenus dans d'autres systèmes scolaires, ils font l'objet d'une analyse qui établit leur niveau par rapport au système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'absence de correspondance de ces titres avec ce système.

En République démocratique du Congo, la situation politique et l'enseignement s'étaient gravement dégradés à la fin des années 1990 et les documents produits étaient devenus de moins en moins fiables. Cette situation avait mené à l'envoi sur place d'une mission d'expertise en 1998 par les services du secrétariat général. Cette mission avait mis en évidence des carences dans le système scolaire congolais, notamment des divergences dans l'acquisition des compétences. En conséquence, les diplômes d'État ne pouvaient pas être reconnus équivalents au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

À la suite d'une nouvelle mission d'inspection effectuée en 2013, il a été établi que le système scolaire s'était fortement amélioré. Il a donc été décidé que les élèves ayant obtenu le diplôme d'État de la République démocratique du Congo délivré au terme d'une année scolaire antérieure à la cession de 2015 pouvaient obtenir une équivalence à une cinquième année d'enseignement secondaire réussie ou une quatrième année d'enseignement secondaire réussie, en fonction de l'analyse du dossier. Ces élèves n'ont donc pas accès à l'enseignement supérieur. En revanche, les diplômes d'État émis depuis 2015 sont reconnus équivalents au CESS. Ils permettent donc accéder à l'enseignement supérieur de type court.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, vous m’avez communiqué plusieurs informations, dont je ne disposais pas et dont ne disposent ni le public, ni les journalistes, ni même les organisations que vous avez citées.

Je suis passé par le système des équivalences en 2004. Il a bien sûr évolué depuis. En 2004, ma mère, qui se trouvait au Togo, a reçu la réponse que j’attendais. On m’a annoncé que mes possibilités se limitaient à l’enseignement de type court, sans m’expliquer les raisons de cette décision. Aujourd’hui, une des revendications que je porte est de recevoir quelques lignes pour justifier une telle décision.

La CIRÉ dit ne pas posséder les informations relatives aux différentes missions envoyées en République démocratique du Congo. De même, elle ne dispose pas des arguments que vous avez présentés par rapport aux années 1998, 2013 et 2015. Or, l’information destinée aux publics passe aussi par là. D’après la CIRÉ, la FGTB, la CSC et le MOC, les informations disponibles sont insuffisantes.

En Flandre, le réseau ENIC-NARIC organise des séances d’information et va vers les publics. L’administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourrait-elle pas repenser sa manière de communiquer dans ce cadre? Les associations sont outillées, mais n’ont pas toujours les moyens de toucher un large public. Il serait intéressant que ces rapports, dans lesquels se trouvent les informations que vous m’avez données, soient publics. Ainsi, l’idée selon laquelle il y aurait une discrimination serait battue en brèche. J’ai rencontré certains étudiants congolais qui m’ont dit que certains éléments justifiaient la décision. D’autres m’ont dit que les éléments reçus ne la justifiaient pas. Un rapport public mettrait fin à ce débat.

2.17 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Recours à la Cour Constitutionnelle contre le décret du 17 juin 2021 portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l’enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l’intégration permanente totale»

2.18 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Recours introduit par l’ASBL Inclusion contre le décret du 17 juin 2021 portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l’enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l’intégration permanente totale»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, le 22 mars, l’ASBL Inclusion a introduit un recours devant la Cour constitutionnelle contre le décret du 17 juin 2021 portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l’enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l’intégration permanente totale. Pour rappel, les pôles territoriaux sont prévus par le Pacte pour un enseignement d’excellence.

L'ASBL reproche au décret de créer une discrimination entre élèves en fonction du type de handicap dont ils sont porteurs. Selon elle, seules certaines catégories d'élèves pourront mobiliser des soutiens plus importants, alors que les enfants avec une trisomie 21 ou avec un quotient intellectuel jugé trop faible ne bénéficieraient pas des avantages des pôles.

L'ASBL note par ailleurs que, pour certains élèves avec des besoins d'accompagnement élevés, de «simples» aménagements raisonnables sont insuffisants. Elle ajoute que, pour les élèves avec une déficience physique, soit de type 4, visuelle, de type 6, auditive, de type 7, ou intellectuelle de type 1 et 2, des périodes d'accompagnement en classe, allant au-delà des aménagements raisonnables, seraient le plus souvent absolument nécessaires.

Rappelons bien sûr que le décret prévoit des moyens supplémentaires en vue d'accompagner ces élèves ayant des besoins d'accompagnement plus intensifs. Pour les élèves n'entrant pas dans une de ces trois catégories de handicap sensori-moteurs, des moyens supplémentaires ne pourront être mobilisés que par le biais du dispositif des intégrations permanentes totales (IPT), ce qui implique un passage obligé par l'enseignement spécialisé. C'est d'ailleurs le reproche essentiel de l'ASBL.

Avez-vous pris connaissance de la requête en question? La Cour Constitutionnelle devra juger si le décret induit une discrimination contraire à la Constitution. Vos services juridiques ont-ils étudié les arguments avancés? Comment évaluent-ils le risque juridique de cette requête? Avez-vous eu des contacts avec l'ASBL Inclusion pour entendre ses arguments?

Quelles sont les mesures dont bénéficient les enfants porteurs de trisomie 21 ou ayant un quotient intellectuel jugé trop faible dans le dispositif? Des moyens additionnels sont-ils à l'étude?

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, en juin dernier, notre Parlement a adopté le décret portant création des pôles territoriaux. L'ASBL Inclusion reproche à ce texte de discriminer les élèves en fonction du type de handicap dont ils sont porteurs.

Le problème réside dans le fait que seuls les élèves ayant un handicap sensori-moteur, de type 4, 6 ou 7, pourraient bénéficier de ces moyens supplémentaires. Pour les élèves n'entrant pas dans l'une de ces catégories, des moyens supplémentaires ne pourraient être mobilisés que par le biais du dispositif de l'IPT, impliquant un passage obligé par l'enseignement spécialisé. C'est pourtant ce que le décret entendait éviter. Parce qu'elle estime la disposition discriminatoire pour les élèves avec un handicap intellectuel, l'ASBL Inclusion a décidé d'introduire un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle.

Étiez-vous vous au fait des revendications de l'ASBL Inclusion? Quelle réponse souhaiteriez-vous apporter à cette association qui dénonce, au travers d'une

forme de ségrégation entre les formes de handicap, un retour en arrière dans le cadre du développement de l'école inclusive?

Pourriez-vous nous éclairer quant à cette problématique? Qu'envisagez-vous pour améliorer le dispositif, si vous estimez que certains de ces arguments sont justifiés?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai évidemment pris connaissance du recours introduit par l'ASBL Inclusion. La Fédération Wallonie-Bruxelles y travaille avec ses conseils. Si je comprends la démarche de l'ASBL, je la regrette néanmoins, car je pense avoir concrètement et à de nombreuses reprises démontré ma volonté de faire évoluer la prise en charge des élèves porteurs d'un handicap intellectuel.

Messieurs les Députés, vous me demandez de vous éclairer sur la problématique de base. Elle s'explique simplement par le fait que les aménagements raisonnables d'ordre pédagogique ne peuvent pas remettre en question les référentiels de compétences. Je compte dès lors beaucoup sur les résultats des échanges qui auront lieu lors de la deuxième journée de la table ronde «Handicap intellectuel et inclusion scolaire» pour présenter rapidement au gouvernement des pistes d'amélioration de la prise en charge de ces élèves. Une date sera fixée très prochainement.

Ma volonté est bien de définir les modalités d'un accompagnement spécifique pour les élèves porteurs d'un handicap intellectuel modéré à sévère, tant dans l'enseignement ordinaire que dans l'enseignement spécialisé, modalités qui auront été objectivées avec l'aide de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, votre réponse ne pouvait qu'être brève, le recours introduit devant être étudié par vos services et défendu par vos conseils. Je regrette le risque que pourrait faire peser ce recours sur les pôles territoriaux, dont la création reposait sur le principe d'inclusion. Nous partageons tous ce principe de base que nous essayons de mettre en œuvre et d'améliorer, conscients de ses lacunes.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je regrette la démarche de l'ASBL, car nous sommes pleinement engagés dans ce travail, que nous menons justement avec elle, ainsi qu'avec le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) et Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, à la suite de la condamnation de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative à la prise en charge de ces enfants.

Nous avons mené à bien la première partie de la table ronde, avant son interruption par les vagues de contaminations à la Covid-19 dues aux variants delta et omicron. Nous sommes en train d'en programmer la deuxième partie.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Je vous remercie pour cette précision, Madame la Ministre. Il n'en demeure pas moins que des informations pourraient être transmises à l'ASBL quant aux moyens déjà déployés et qui pourraient répondre, ne serait-ce que partiellement, aux problématiques épinglées.

Une autre de mes questions portait sur les moyens additionnels qui pourraient peut-être alléger la discrimination pointée du doigt et répondre aux préoccupations de l'ASBL, que nous partageons dans leur principe.

M. Michele Di Mattia (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse brève, mais très claire. Vous avez bien fait d'indiquer que vous regrettiez la démarche de l'ASBL, mais celle-ci est légitime. Dans un régime démocratique, elle est même salutaire. Elle nous incite à réfléchir sur cette problématique.

À titre personnel, je trouve la démarche justifiée. Cependant, vous êtes en contact avec cette association. Lui expliquer très clairement que vous devez disposer des référentiels pour la prise en charge nécessaire permettrait de poser les bases pour mener une réflexion sur cette problématique. J'espère, comme mon collègue, que le recours ne sera pas de nature à remettre en cause l'intégralité du dispositif. J'imagine que les conseils de la Fédération Wallonie-Bruxelles feront leur travail, et vous le vôtre.

2.19 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Suivi du rapport relatif à la santé mentale des jeunes consacré au soutien des enseignants dans leur mission de prévention, de détection et de réorientation d'élèves en difficultés de santé mentale»

2.20 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Suivi du rapport de la commission conjointe relatif à la santé mentale des jeunes»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Delphine Chabbert (PS). – L'UNICEF a publié il y a six mois un rapport intitulé «*La situation des enfants dans le monde en 2021*». Celui-ci nous alerte sur l'état de santé mentale des jeunes. En Fédération Wallonie-Bruxelles, une enquête datant de l'année dernière, dirigée par la professeure Fabienne Glowacz, nous a également informés de l'ampleur du phénomène. En effet, 80 % des 500 adolescents de 12 à 18 ans qui ont répondu à l'enquête présentent une anxiété au-delà de la normale. Un jeune sur deux fait part d'une humeur dépressive – fatigue, perte d'énergie, démotivation, perte d'élan vital – et 20 % d'entre eux souffrent d'une symptomatologie dépressive. En outre, 9 % des participants rapportent avoir des pensées ou gestes suicidaires ou des épisodes d'automutilation.

Ce constat est alarmant. C'est une des raisons pour lesquelles nous, parlementaires, au sein de la commission conjointe sur la santé mentale des jeunes, auditionné plusieurs acteurs de terrain. Cela nous a confirmé l'urgence de mieux prendre en considération les problèmes de santé mentale chez les jeunes.

L'école est évidemment un lieu d'apprentissage, mais aussi un espace d'interactions sociales. À ce titre, elle est un terrain propice à la prévention et à la détection des problèmes mentaux, des difficultés de vécu et de bien-être chez les plus jeunes. Face à cette lourde tâche, les enseignants et les équipes éducatives sont en première ligne. Nous devons leur apporter tout notre soutien pour qu'ils soient outillés afin de réagir de la manière la plus adéquate et efficace possible.

Certaines des recommandations issues du rapport soulignent ainsi l'importance de former les enseignants, ainsi que la nécessité de les aider à reconnaître les jeunes en détresse et à agir de manière appropriée en accordant une attention particulière à l'interculturalité et à la connaissance des codes culturels.

Madame la Ministre, existe-t-il des ressources spécifiques permettant de former les enseignants et de les outiller par rapport à ces problématiques? L'interculturalité et la connaissance des codes culturels étant à l'origine de beaucoup de difficultés relatives à la santé mentale, sont-elles intégrées au cursus de formation? Les personnes actives dans le secteur de la santé mentale sont-elles associées à ces formations? C'est évidemment compliqué lorsqu'il s'agit d'intervenants dépendant des pouvoirs régionaux, mais les professionnels des centres PMS et des services PSE sont eux aussi disponibles. Quelle est l'articulation entre ces acteurs? Existe-t-il un suivi pour les enseignants confrontés à des jeunes fragiles et qui ne savent pas toujours comment les accompagner dans ce processus parfois éprouvant? Les enseignants eux-mêmes ont-ils formulé des demandes en ce sens?

Je vous interpelle également sur le bien-être des élèves. Il s'agit d'une des priorités rappelées dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Le 9 février 2022, le Parlement a examiné le rapport relatif à la santé mentale des jeunes. Lors des auditions, nous avons rencontré de nombreux acteurs de terrain, ce qui nous a amenés à élaborer une série de recommandations qui visent à favoriser le bien-être et permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel.

Parmi ces recommandations figure la possibilité d'activer ou de réactiver les cellules «Bien-être» en tenant compte des contraintes. Il s'agissait d'une recommandation importante. Un projet pilote des cellules «Bien-être» a été lancé en 2011. Ce projet pilote visait à optimiser les interventions relatives à la santé en milieu scolaire, plus précisément en vue de «distinguer et relier les différents acteurs, de veiller à la cohérence des différentes interventions en articulant celles-ci sur base des spécificités de chaque partenaire». L'objectif des cellules «Bien-être» est de réunir, sous un même pôle, diverses compétences des acteurs de première ligne

qui dépendent de différents niveaux de pouvoirs, mais aussi au sein de la communauté éducative, comme les chefs d'établissements, les enseignants, les éducateurs, les centres PMS et les services PSE.

Madame la Ministre, disposez-vous de données permettant d'établir un premier bilan chiffré du projet pilote des cellules «Bien-être»? Combien d'écoles sont-elles vraiment engagées dans le dispositif? Quelles mesures sont-elles à l'étude afin d'inciter les écoles à réactiver des cellules «Bien-être»? Une telle cellule réunit plusieurs services différents. Existe-t-il une réflexion en vue d'améliorer ou, du moins, de faciliter les relations entre les différents acteurs au sein de la cellule?

Le 16 novembre dernier, en réponse à une question orale, vous nous expliquiez la contrainte des périodes minimales que requiert le fonctionnement d'une cellule «Bien-être». Est-ce qu'une réévaluation du dispositif est possible, en le rendant moins contraignant, afin d'encourager les écoles à intégrer cette initiative? Enfin, quelle place ces cellules auront-elles dans le cadre du futur dispositif de lutte contre le harcèlement dans les écoles? C'est peut-être encore prématuré de vous poser cette question, car je sais que vous travaillez actuellement sur le sujet. Il se pourrait cependant que vous ayez déjà des informations à fournir.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le projet pilote des cellules «Bien-être» s'est étalé sur deux années scolaires dans 80 établissements, tous niveaux, réseaux et types d'enseignement confondus. Chaque école participante avait la liberté de développer son projet en fonction de ses priorités et contraintes. Parmi les 80 établissements, quatre n'ont pas réussi à constituer une cellule «Bien-être». Le taux de succès du projet s'élève à 90 %, ce qui correspond à 72 écoles. Mon administration n'a pas connaissance du nombre d'écoles où les cellules «Bien-être» sont encore actives.

La question du bien-être est centrale dans notre système éducatif et elle constitue un axe à part entière du Pacte pour un enseignement d'excellence. Dans le cadre du chantier n° 16 consacré au renforcement de la démocratie scolaire et du bien-être à l'école, il est prévu de développer une stratégie globale relative au bien-être. Les orientations sont en cours de construction. Les plans de pilotage constituent également une source d'informations intéressante pour évaluer l'intérêt porté par les écoles à cet enjeu et pour connaître la proportion d'entre elles qui entendent prendre des mesures concrètes à cet égard. La typologie des plans de pilotage prévoit des indicateurs du bien-être à l'école et du climat scolaire. C'est avec cette double perspective, celle de l'élève dans son environnement et celle de l'environnement scolaire lui-même, que la nouvelle politique de prévention du harcèlement et de climat scolaire a été élaborée.

Actuellement, parmi les 1 681 contrats d'objectifs des écoles des deux premières vagues, 1 314 disposent d'au moins un objectif spécifique en lien avec celui d'amélioration du système éducatif relatif au climat scolaire et au bien-être. Cela signifie que 78 % des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont déjà

contractualisé un objectif se fixent au moins un objectif spécifique lié à cette thématique. Chaque école a l'opportunité de mener des actions concrètes pour répondre aux objectifs spécifiques qu'elle s'est fixés. La création d'une cellule «Bien-être» peut constituer l'une de ces actions.

Dans les orientations définies en matière de harcèlement et de climat scolaire, nous n'avons toutefois pas imposé la création systématique d'une cellule «Bien-être» ou d'une structure similaire. Les écoles doivent composer avec différents enjeux, notamment en termes d'apprentissage, qui appellent la mobilisation du nombre total de périodes professeurs (NTPP) et complémentaires. Le modèle des cellules «Bien-être» demande un nombre minimum de ces périodes pour fonctionner, ce qui semble constituer un facteur défavorisant leur déploiement. Les écoles peuvent néanmoins décider d'organiser des structures du même type en agencant les périodes des membres du personnel, comme les missions liées aux heures dédiées aux services à l'école et aux élèves.

L'analyse des besoins réalisée par le Conseil de la formation professionnelle continue (CoFoPro), dans le cadre de l'offre de formations 2023-2029 destinée aux enseignants, inclut la problématique de la santé mentale. Parmi les besoins identifiés figurent celui d'aborder le contexte de travail avec un public d'adolescents et celui de reconstruire du lien social débouchant sur des dispositifs à mobiliser pour y parvenir, et ce, au bénéfice des membres des équipes éducatives et pluridisciplinaires des centres PMS. Pour les équipes éducatives, la problématique de la santé mentale sera associée au harcèlement et au cyberharcèlement. Si la promotion de la santé à l'école (PSE) et la prise en compte de la diversité culturelle figurent aussi dans les besoins relevés par le CoFoPro, la diversité culturelle n'est pas nécessairement associée à la problématique des élèves en détresse. Les acteurs du secteur de la santé mentale ne sont pas associés à ce processus, mais le nouveau décret relatif à la formation professionnelle et continue leur ouvre des possibilités pour participer à l'organisation des futures formations. Quant aux agents des centres PMS, ils sont, à travers leur formation initiale, déjà sensibilisés, voire formés au domaine de la santé mentale des enfants et des adolescents et dans celui de l'interculturalité.

Les agents des centres PMS poursuivent leur formation en fonction des projets menés dans les écoles et en prenant en compte les besoins des élèves ciblés. Ils constituent une ressource privilégiée pour les équipes éducatives qu'ils accompagnent, tant dans les demandes individuelles que dans les activités collectives. Il s'agit de mettre en œuvre une collaboration définie entre les partenaires. La crise sanitaire a mis en exergue l'importance de la santé mentale et son influence sur l'engagement scolaire des jeunes. Les interpellations d'enseignants préoccupés par la situation ont en effet augmenté. En réaction, de nombreux dispositifs co-construits ont vu le jour. Les enseignants, éducateurs et centres PMS ont ainsi fait preuve de créativité pour soutenir les élèves.

La prise en compte du volet interculturel a également toute son importance. Un webinaire organisé la semaine dernière pour les agents des centres PMS et des équipes mobiles s'est consacré, par exemple, à la question de l'arrivée d'enfants ukrainiens dans nos écoles. Le webinaire visait à fournir des outils aux participants pour aborder au mieux les situations douloureuses et délicates vécues par ces familles réfugiées.

L'école est un lieu de vie et d'apprentissage où les acteurs du monde scolaire jouent un rôle central pour favoriser un climat serein et propice au développement des compétences psychosociales des élèves et, de manière plus holistique, au bien-être. Les équipes pédagogiques se trouvent en première ligne pour écouter la parole d'un jeune et recueillir sa détresse. Les centres PMS interviennent ensuite pour venir en aide au jeune. Ces derniers aident aussi les enseignants, les éducateurs et les directeurs à détecter les signes révélateurs ou avant-coureurs d'un jeune en difficulté dont le comportement a changé et qui traduirait une souffrance. D'autres acteurs sont à la disposition des équipes éducatives. Ils peuvent répondre à des demandes précises d'écoles qui souhaiteraient, par exemple, travailler de manière plus approfondie sur la thématique de la santé mentale. Ces acteurs restent libres de demander un soutien à la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit dans le cadre des différents appels à projets ou d'une demande plus ponctuelle.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse très complète. Il est vrai que l'amélioration du climat scolaire doit être une priorité. Pour y contribuer, cela ne dépendra pas uniquement d'une cellule «Bien-être». En effet, cela ne sera possible que grâce à un travail structurel dans l'école. À cet égard, l'action des éducateurs est essentielle pour détecter les problèmes, pour accompagner les élèves et pour les réorienter vers les services adéquats. Tout ce travail en équipe, entre les cellules «Bien-être», les centres PMS et les services PSE, est essentiel pour rétablir le bien-être des élèves et améliorer le climat scolaire.

Je continue à suivre cette thématique et nous en discuterons encore lors des débats sur le plan de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

2.21 Question de M. François Bellot, intitulée «Programme «KiVa»»

M. François Bellot (MR). – Madame la Ministre, le 22 février dernier, vous avez assisté à une présentation du programme «KiVa» à l'école communale de Bouge, en compagnie du ministre-président Jeholet, du gouverneur de la province de Namur, Denis Mathen, et de la Reine Mathilde. Vous avez ainsi eu l'opportunité de dialoguer avec l'équipe pédagogique en place, dont l'objectif principal est de tout mettre en œuvre pour atteindre un ressenti de bien-être dans le chef de tous les élèves de l'établissement.

Les outils choisis pour parvenir à ce but prennent la forme d'activités permettant le développement de compétences sociales et émotionnelles, afin de prévenir le conflit. Pour ce faire, en réponse à un appel à projets lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'école communale de Bouge bénéficie du programme «KiVa» axé sur la prévention et la gestion du harcèlement scolaire.

«KiVa» est un programme développé par une université finlandaise afin de lutter contre le harcèlement dans les écoles primaires. Il se fonde sur des preuves scientifiques et défend ainsi encore davantage son efficacité. C'est au travers de ce programme que les membres du personnel de l'école de Bouge ont suivi une formation en vue de faire évoluer l'école vers un climat scolaire plus serein et respectueux.

Vous annonciez récemment vouloir implémenter le programme «KiVa» sur la base des retours relatifs aux projets en cours en Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon vous, suffisamment d'écoles l'appliquent-elles actuellement pour déjà en tirer des constats pertinents? Quelle durée vous paraît-elle nécessaire pour évaluer l'efficacité du programme en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'un large déploiement, eu égard au fait qu'il a déjà fait ses preuves dans d'autres pays?

Sans vous immiscer dans la liberté pédagogique des pouvoirs organisateurs et équipes éducatives, souhaitez-vous développer une sensibilisation active au programme «KiVa», afin que tous les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient informés de son existence et, surtout, des façons de le mettre en œuvre facilement?

Comptez-vous rendre accessible facilement, immédiatement et concrètement ce programme pour les écoles qui le souhaitent? Dans l'affirmative, comment? Estimez-vous que toutes les écoles fondamentales subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent être dotées de ce programme? Dans l'affirmative, est-ce réalisable financièrement et logistiquement, puisque le programme «KiVa» s'accompagne de matériel? Dans la négative, sur la base de quels critères les écoles pourraient-elles y avoir accès? Selon quelle méthode et à quelle fréquence?

Vous avez participé à des échanges avec les représentants de l'école de Bouge et de l'Université de Paix concernant cette problématique accablant les jeunes. Jusqu'où souhaitez-vous cadrer juridiquement le harcèlement à l'école primaire et à l'école secondaire?

Enfin, il existe une alternative au programme «KiVa» destinée aux adolescents. Elle est nommée «*Better Together*». Ce programme vise le harcèlement entre adolescents et leur est destiné ainsi qu'aux adultes qui les accompagnent. Comptez-vous également soutenir cette alternative pour les écoles de l'enseignement secondaire? Dans l'affirmative, comment et selon quel agenda? Comptez-vous comparer les méthodes?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Dans le cadre de l'appel à projets 2021-2022 consacré à la lutte contre le harcèlement, l'Université de Paix a remis un projet pour développer une recherche-action sur la méthode «KiVa» en vue d'investiguer plus en profondeur l'efficacité de ce programme dans le contexte des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le projet est développé en co-construction avec l'Université catholique de Louvain (UCL) et s'inscrit dans la droite ligne des travaux commandés par la Fédération en 2018 auprès de cette même université. Ces travaux visaient à identifier et décrire des programmes de prévention et de prise en charge du harcèlement qui ont été développés à grande échelle dans d'autres pays. L'étude de 2018 avait conclu qu'à cette date, aucun programme générique et comportant un contenu détaillé d'actions n'avait montré de résultats significatifs sur la prévalence du harcèlement scolaire. La comparaison des résultats des différents programmes est peu évidente, compte tenu des méthodes d'évaluation parfois fortement différentes.

Néanmoins, le programme «KiVa», conduit en Finlande, estime réduire d'environ 15 % le nombre de faits de harcèlement. Ce résultat reste à ce jour le plus conséquent. Aussi l'étude concluait-elle que, dans l'hypothèse où des moyens seraient dégagés, le programme «KiVa» serait recommandé pour l'enseignement fondamental en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La proposition de recherche-action nous a semblé tout à fait pertinente, dans la mesure où nous devons exploiter tout ce qui semble a priori positif pour prévenir le harcèlement scolaire. Le programme «KiVa» apporte une proposition déjà fort bien ficelée, comprenant une série d'actions. Toutefois, il ne doit pas être la seule solution. Dans le cadre de la future politique de prévention et de lutte contre le harcèlement, nous avons expressément fait le choix de ne pas investir dans une méthode en particulier, mais plutôt dans les conditions de mise en œuvre d'un programme d'action que les écoles pourront en grande partie déterminer elles-mêmes, avec l'appui d'un coach extérieur.

Notre volonté est donc de ficeler complètement le dispositif sur le plan décréteil pour la rentrée prochaine, afin que les écoles puissent entrer dans le projet en 2023. À cet effet, nous voudrions démarrer avec 200 écoles et agréer des coaches qui veilleront à soutenir les écoles dans la mise au point de ce programme-cadre, qui s'étalera sur cinq années, dont trois ans de suivi rapproché par le coach et deux ans de mise en autonomie.

L'idée est d'arriver à atteindre le plus grand nombre d'écoles possible. Certaines actions seront obligatoires et d'autres actions spécifiques pourront être ajoutées. Les écoles pourront alors faire le choix d'une méthode comme «KiVa», notamment pour l'enseignement fondamental, ou «*Better Together*», ou encore en développer une qui leur est propre et qui compile différentes approches.

M. François Bellot (MR). – Il me semble judicieux de ne pas retenir qu’une seule méthode. Plusieurs programmes sont sans doute efficaces, et le choix doit être posé en fonction du contexte local. L’équipe éducative a aussi son mot à dire. L’installation d’un référent en matière de lutte contre le harcèlement dans les écoles est une étape importante. Ces missions doivent être menées en équipe, car aucun filtre ne doit se dresser entre l’équipe éducative et les référents si l’on souhaite détecter les cas rapidement. Pour y avoir été confronté au sein de ma famille, je confirme qu’il n’y a pas qu’une méthode efficace. Il convient de trouver la plus adaptée en fonction des aspirations de ceux qui les portent.

2.22 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Rapport d’Unia, le Centre interfédéral pour l’égalité des chances, sur les discriminations subies par les afrodescendants et afrodescendantes»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, à l’occasion de la Journée internationale de lutte pour l’élimination de la discrimination raciale, Unia, le Centre interfédéral pour l’égalité des chances, a publié un rapport très intéressant sur les discriminations que subissent les personnes afrodescendantes et les mesures à prendre pour y remédier.

Je rappelle à toutes fins utiles que nous sommes dans la Décennie internationale des personnes d’ascendance africaine 2015-2024, décrétée par l’Assemblée générale des Nations unies à travers sa résolution 68/237 adoptée le 23 décembre 2013. Cette résolution a été votée pour inciter les États à prendre plus de mesures spécifiques concernant cette problématique.

En Belgique, à deux ans du terme de cette décennie, le bilan est très maigre. Unia pointe trois domaines principaux où ces discriminations sont les plus prégnantes: l’emploi, le logement et l’enseignement. Outre le lien qui est fait entre les inégalités liées à la discrimination et la question de l’histoire coloniale, le rapport, basé sur des études scientifiques, pointe le racisme et les inégalités structurelles auxquels les personnes afrodescendantes sont confrontées. Retards scolaires, harcèlement et réorientations abusives sont ainsi mentionnés. Les inégalités structurelles touchent de plein fouet les publics défavorisés dans lesquels on retrouve les élèves afrodescendants. Ainsi, en cinquième année secondaire, plus de 90 % des élèves congolais avaient un retard scolaire. En ce qui concerne l’orientation, si 17 % des élèves de nationalité belge fréquentent l’enseignement professionnel, le taux est de 35 % pour les élèves de nationalité congolaise. Je précise qu’on ne parle ici que de la nationalité, pas de l’origine évidemment. Ces constats rejoignent des points d’attention comme le fonctionnement des conseils de classe, sur lequel je suis revenu lors de notre dernière réunion de commission.

Je suppose que votre cabinet et vous-même avez pris connaissance de ce rapport et avez identifié les principaux points touchant à l’enseignement. Quelles conclusions en tirez-vous par rapport au travail que vous devez mener dans ce domaine?

Au regard de l'action politique à mener, quels sont les éléments neufs qui ont attiré votre attention?

S'agissant spécifiquement du racisme à l'école, quelles sont les mesures prises ou envisagées dans le cadre de la formation continue des enseignants? Concernant l'orientation scolaire, le rapport indique la nécessité de mieux informer les parents. Au regard des conclusions de ce rapport, et outre la réunion des parents dont vous avez déjà parlé, quels sont les dispositifs pensés pour renforcer l'information des parents?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, le rapport d'Unia constate que les personnes afrodescendantes subissent des discriminations et sont confrontées à des inégalités structurelles dans plusieurs domaines de notre société. Dans l'enseignement, ce phénomène peut se traduire par des retards scolaires, des réorientations négatives ou du harcèlement. Cet état de fait est bien entendu insupportable et inadmissible pour une école qui entend assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale et préparer des élèves à être des citoyens responsables, solidaires et ouverts aux autres cultures.

Pour mettre fin à ces orientations négatives, la création d'un tronc commun polytechnique, tout au long duquel une véritable approche d'orientation est développée, devient fondamentale. Il s'agit de favoriser un choix positif vers les différentes filières pour tous les élèves, ancré dans une meilleure connaissance de soi, de ses forces et ses faiblesses. Il sera éclairé par une information accessible à tous les élèves et à leurs parents.

Dès le mois de novembre 2022, le portail de l'orientation sera mis en ligne. L'objectif est de disposer d'une source d'informations coordonnée, mise à jour et articulée aux réalités du marché de l'emploi sur toutes les filières d'enseignement, de qualification et de transition, de formation professionnelle, d'études supérieures et sur les métiers.

Par ailleurs, une des recommandations du rapport vise à améliorer l'enseignement sur la colonisation. Le nouveau référentiel du tronc commun étant en voie de finalisation, nous pouvons nous prononcer sur cette question. Les premières mentions relatives à la colonisation du Congo, du Rwanda et du Burundi apparaîtront dès la deuxième année secondaire, à l'occasion d'un moment clé intitulé «L'expansion coloniale européenne à l'époque industrielle» pour comprendre l'exploitation économique des colonies. En troisième année secondaire, un moment clé particulier sera dédié à «La colonisation belge en Afrique centrale» pour aborder la ségrégation raciale, la violence structurelle et le travail forcé, en veillant à identifier des personnalités et mouvements de résistance et d'indépendance comme Patrice Lumumba ou Alice Seeley Harris.

Enfin, et concernant le domaine plus large des discriminations, des actions sont d'ores et déjà déployées et s'adressent tant aux élèves qu'aux enseignants. Plusieurs formations destinées aux enseignants sont organisées à l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) sur cette thématique. Elles visent à renforcer la conscientisation de l'existence de stéréotypes et de préjugés, racines de la ségrégation et de la discrimination. De nombreux outils sont à la disposition des enseignants sur la plateforme e-classe, dont plus de 150 ressources portent sur une thématique liée à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les stéréotypes raciaux.

Les appels à projets en matière de démocratie scolaire et d'activité citoyenne permettent concrètement à des opérateurs extérieurs de présenter leurs initiatives – tous niveaux confondus – dans différents domaines, dont la lutte contre le racisme, le dialogue interculturel, l'histoire des migrations et la mémoire des colonialismes.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, j'ai cru comprendre que nous avons avancé sur la thématique de l'orientation. Des outils seront créés et nous y reviendrons. Cela va dans le bon sens.

Un autre élément qui a attiré mon attention concerne les formations. Vous vous souvenez sans doute que des parents et des grands-parents avaient lancé une pétition à ce sujet. Il faudra qu'on communique auprès de ce public pour lui dire que des actions sont menées.

J'en arrive à l'enseignement de l'histoire coloniale. Hier, nous avons mené un débat sur une proposition résolution à ce propos. Ce cours sera donné pour la première fois beaucoup plus tard, dans les années à venir. Vous avez parlé des outils pédagogiques et c'est important. Nous garderons aussi un œil attentif sur la réforme des référentiels dans l'enseignement secondaire supérieur. Il faudra avancer sur la question de l'obligation dans l'enseignement général.

Enfin, je tiens à remercier Unia pour son travail. C'est très important, en particulier dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

2.23 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Enseignement de la deuxième langue»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, à la fin du mois de janvier, vous nous avez annoncé que vous alliez présenter au gouvernement les résultats d'un rapport intéressant. Celui-ci portait sur la capacité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à assumer l'imposition d'une des deux autres langues nationales, à savoir le néerlandais ou l'allemand, comme langue moderne 1 dans l'enseignement obligatoire.

Le groupe Ecolo est très attaché à la question du bilinguisme. De plus, je vous ai déjà interrogée plusieurs fois sur cette question. Il nous importe de renforcer quantitativement et qualitativement l'apprentissage des langues pour tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme prévu par la Déclaration de politique communautaire (DPC). En effet, il s'agit d'un outil de cohésion sociale, d'ouverture sur les autres et sur le monde. En conclusion, le bilinguisme constitue un véritable sésame pour l'emploi. Et je ne parle pas des effets bénéfiques pour le cerveau!

Avez-vous présenté ce rapport au gouvernement? Quelle fut sa réaction? Quelles mesures avez-vous proposées pour favoriser le bilinguisme? Selon quel calendrier? Comment comptez-vous lutter contre la pénurie d'enseignants de langues modernes? Comment prenez-vous en compte la spécificité des territoires frontaliers?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai reçu le rapport de l'administration permettant d'objectiver la capacité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à imposer l'apprentissage d'une des deux autres langues nationales comme première langue moderne. J'ai communiqué le document à mes collègues du gouvernement, avec qui j'ai entamé des discussions. Tous mes collègues prennent acte de la base de travail dont nous disposons, tout en soulignant la nécessité d'approfondir davantage certains éléments ayant trait à l'immersion, à la pénurie d'enseignants ou encore aux spécificités des territoires transfrontaliers. Le gouvernement a donc sollicité des éléments d'information complémentaires à ce sujet, mais je ne suis pas encore en mesure de vous indiquer un programme précis.

Concernant la pénurie d'enseignants de langue, les travaux s'inscrivant dans le chantier du Pacte pour un enseignement d'excellence sont en cours afin d'anticiper l'instauration, dès la troisième primaire, de l'apprentissage des langues en Wallonie à partir de 2023. Un avant-projet de décret portant diverses mesures de lutte contre la pénurie est également en voie de finalisation.

Par ailleurs, j'ai récemment constitué un groupe de travail inter-cabinets afin d'envisager la thématique des enseignants de seconde carrière, avec une attention particulière pour ceux de langues modernes. Ce groupe proposera au gouvernement dans les prochaines semaines une série de mesures visant à renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement pour cette catégorie de membres du personnel.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Il est important d'informer le public sur le travail que vous menez pour lutter contre la pénurie d'enseignants, pour instaurer un enseignement en immersion. Il est essentiel d'assurer une bonne communication, comme l'a montré le débat sociétal sur la réforme des rythmes scolaires. Cette communication permettrait de rassurer les personnes qui ont des craintes et de montrer que le gouvernement cherche avant tout à apporter des améliorations à la situation actuelle.

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de M. Michaël Vossaert, intitulée «Lutte contre l'absentéisme scolaire dans le cadre des dispositifs d'ajustements d'objectifs», de M. André Antoine, intitulées «Ouverture de la filière sport-études en hockey à Wavre» et «Soutien scolaire – l'exemple de CQFD», et de Mme Rachel Sobry, intitulée «Santé mentale dans les écoles et éventuelle désignation d'instituteurs "relais"», sont retirées.

Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de Mme Fatima Ahallouch, intitulée «Accompagnement des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme», et de M. Michaël Vossaert, intitulée «Suivi du Plan transversal "Autisme" et du programme TEACCH (*Treatment and Education of Autistic and Related Communication Handicapped Children*, traitement et éducation des enfants autistes ou atteints de troubles de la communication associés)», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h30.*